

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DU PACIFIQUE

R A P P O R T

D'ÉVALUATION



# L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DU PACIFIQUE

L'évaluation de l'Institut universitaire de formation des maîtres du Pacifique a été placée sous la responsabilité de Laurent **Versini**, membre du Comité national d'évaluation, assisté de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

Philippe **Duval**, chargé de mission au CNE ;

Claude **Laugénie**, consultant ;

Jean-Christophe **Martin**, chargé d'études au CNE.

Marie-Noëlle **Soudit** a assuré la présentation de ce rapport.



ORGANISATION

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.



# L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DU PACIFIQUE

## PRÉSENTATION

1 - Les missions	7
2 - Le contexte du Pacifique	7
3 - L'offre de formation	8
4 - L'identité de l'institut	10
5 - Les étudiants et les professeurs stagiaires	10
6 - Les personnels	12
7 - Les conditions de l'évaluation	14

## GOVERNEMENT ET GESTION

1 - Le fonctionnement institutionnel	15
2 - La gestion financière	16
3 - La gestion immobilière	19
4 - La gestion des personnels	19
5 - Les partenariats	22

## LES FORMATIONS ET LA RECHERCHE

1 - Les antennes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française	25
2 - L'antenne de Wallis et Futuna	30
3 - La vie étudiante	33
4 - La documentation	33
5 - Technologies d'information et de communication	38
6 - La recherche	38
7 - La formation continue	39

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

37

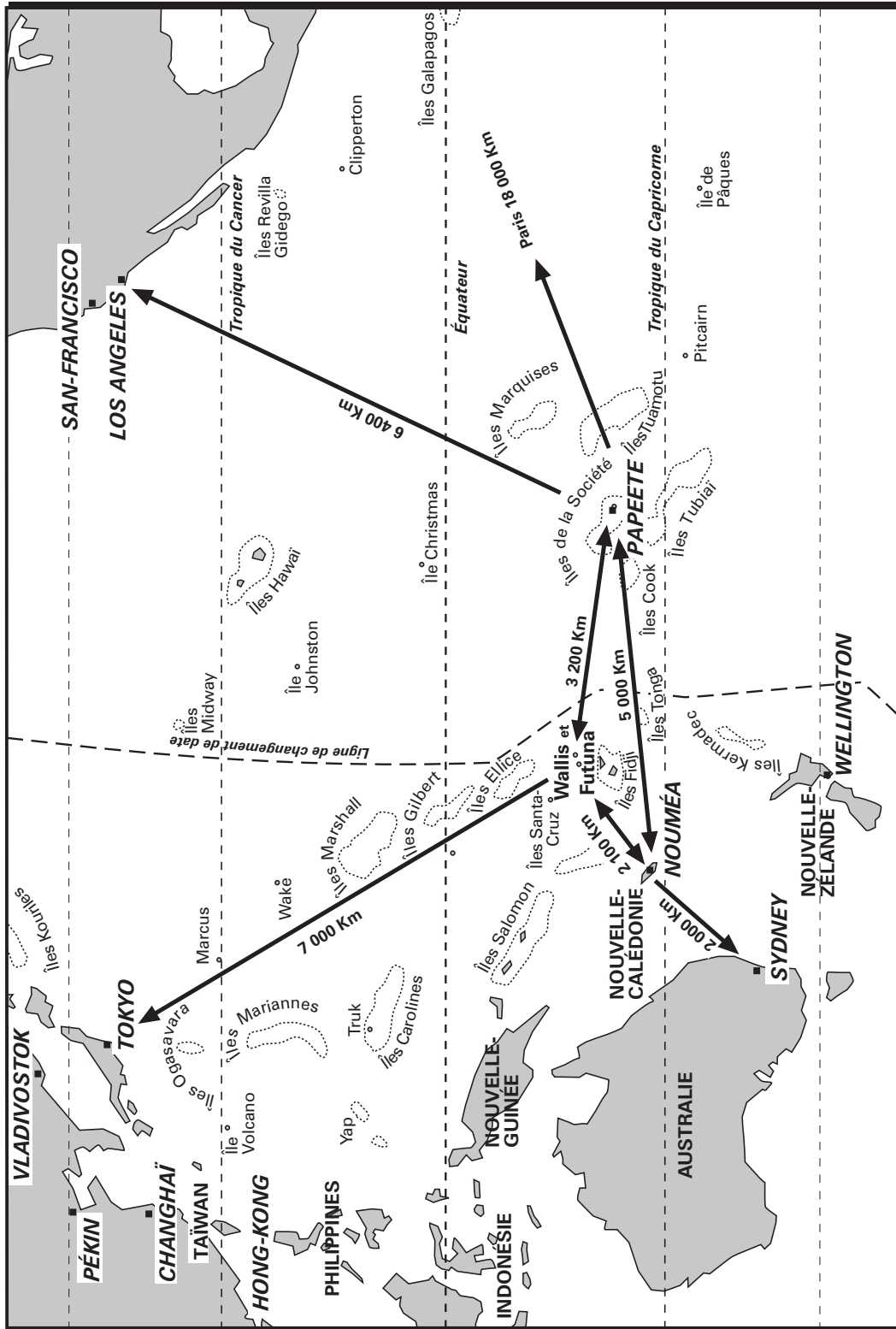
## TABLE DES SIGLES

39

## POSTFACE : RÉPONSE DU DIRECTEUR

41

# TABLE DES MATIÈRES



CNE 1999

Polynésie française	Nouvelle-Calédonie	Wallis et Futuna
Population totale (estimation 1996) : 223 000	Population totale (estimation 1996) : 199 100	Population totale (estimation 1996) : 14 700
Population âgée de moins de 15 ans : 36,0 %	Population âgée de moins de 15 ans : 32,6 %	Population âgée de moins de 15 ans : 41,9 %
Population âgée de 15 à 29 ans : 29,7 %	Population âgée de 15 à 29 ans : 28,5 %	Population âgée de 15 à 29 ans : 25,8 %

## 1 - LES MISSIONS

Créé par le décret du 30 octobre 1992, l'IUFM du Pacifique est un établissement public national, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Éducation nationale et rattaché à l'université française du Pacifique.

Dans le cadre des orientations définies par l'État, les instituts universitaires de formation des maîtres conduisent les actions de formation professionnelle initiale des enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.

Les instituts participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation. Ils organisent des formations de préparation professionnelle en faveur des étudiants.

L'article 4 du décret de création précise qu'"à la demande des autorités territoriales ou provinciales de chacun des territoires concernés, l'Institut universitaire de formation des maîtres du Pacifique peut assurer tout ou partie de la formation initiale ou continue relevant d'un cadre territorial ou du corps d'État pour l'administration de la Polynésie française".

## 2 - LE CONTEXTE DU PACIFIQUE

Si l'Institut universitaire de formation des maîtres du Pacifique doit accomplir ses missions avec les mêmes exigences de rigueur et de qualité que ses homologues métropolitains, il présente cependant un certain nombre de singularités :

- sa localisation géographique, au milieu de l'Océan Pacifique, avec une répartition sur trois sites très éloignés les uns des autres : Papeete, centre de l'ensemble des 118 îles et atolls dispersés sur 5 500 000 km<sup>2</sup> et peuplés de 200 000 habitants qui constitue la Polynésie française ; Nouméa, capitale de la Nouvelle-Calédonie (Grande Terre, île des Pins, archipel de Belep, îles Loyauté) peuplée de 170 000 habitants ; et Wallis, situé à 2 100 km de Nouméa et 3 200 km de Papeete et qui ne compte (avec Futuna) que 14 000 habitants ;
- ses missions, plus restreintes que celles des autres IUFM dans la mesure où il n'a pas la responsabilité de la formation des professeurs des écoles qui n'existent pas encore dans le Pacifique mais seulement, et à Wallis exclusivement, celle des instituteurs selon l'ancienne procédure du DEUG instituteurs ;
  - sa création récente *ex nihilo* sans bénéfice, comme en métropole, du transfert des anciennes Écoles normales ;
  - ses relations avec l'université française du Pacifique, seul établissement d'enseignement supérieur français de l'Océan Pacifique jusqu'en 1999, avec laquelle les rapports, longtemps conflictuels à cause d'un contentieux financier qui a été réglé en décembre 1998, sont encore aujourd'hui très réduits à Nouméa comme à Papeete ;
  - son bassin de recrutement, limité à un effectif d'étudiants très inférieur à celui des académies de la métropole ;
  - son éloignement de l'administration centrale qui complique les relations avec la tutelle.

L'établissement est contraint de tenir compte de ces spécificités et d'adapter sa gestion aux réalités locales, variables selon les sites.



PRÉSENTATION

Pour atténuer les effets de l'éloignement, la politique de communication, entre sites et vers l'extérieur, est une priorité qui oblige l'institut à porter une attention toute particulière à la mise en place de réseaux informatiques et au développement des liaisons Internet.

Sur le plan de la gestion financière et comptable, une marge de manœuvre suffisante doit être laissée aux responsables de site pour qu'ils puissent développer leurs formations en fonction de la demande tout en assurant, au niveau de la direction de l'établissement, le nécessaire contrôle rigoureux des opérations d'utilisation des crédits.

### 3 - L'OFFRE DE FORMATION

La répartition des formations est la suivante :

L'antenne de Wallis et Futuna assure uniquement une formation des enseignants du premier degré. À Wallis, l'État est compétent pour tout le système éducatif, mais l'enseignement du premier degré est régi par une convention entre l'État et la mission catholique en date du 28 février 1995. L'article 13 de cette convention précise qu'à partir d'un recrutement au niveau du baccalauréat, l'Institut universitaire de formation des maîtres du Pacifique (antenne de Wallis et Futuna) forme en trois ans des enseignants du premier degré. Cette formation est sanctionnée par le diplôme d'instituteur. Parallèlement à leur scolarité à l'IUFM, les instituteurs stagiaires préparent le DEUG mention "Enseignement du premier degré" sous la responsabilité de l'université française du Pacifique. La première promotion de cette formation, 10 étudiants, est sortie en décembre 1998 (calendrier austral). Ces instituteurs ont une compétence territoriale.

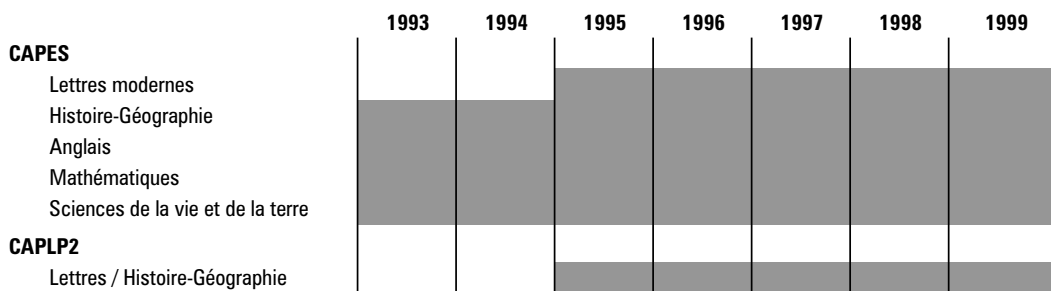
Les deux autres antennes, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française, n'ont que des filières de formation aux CAPES, CAPET et CAPLP2, la formation des enseignants du premier degré, pour la formation initiale comme la formation continue, relevant de la compétence des territoires. La formation continue du second degré est assurée par le vice-rectorat en Nouvelle-Calédonie en collaboration avec l'IUFM, et par le ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement technique en Polynésie, sans intervention de l'IUFM. Les formations dispensées révèlent, depuis la création de l'IUFM, une certaine stabilité. Elles sont essentiellement tributaires, en 1ère année, des formations assurées à l'université française du Pacifique et de la demande des territoires en fonction des besoins, et en 2ème année de la réussite aux concours.

L'évolution se caractérise par les traits suivants :

- ouverture en Nouvelle-Calédonie d'une formation au CAPLP2 de Lettres/Histoire en 1995 ;
- ouverture en Polynésie française d'une formation au CAPES de Tahitien-Français en 1997 ;
- ouverture en Polynésie française d'une filière de préparation au CAPES Sciences de la vie et de la terre en 1999 ;
- fermeture en Polynésie française de la filière CAPET Économie-Gestion en 1999.

#### Évolution des filières de formation dans les antennes de l'IUFM du Pacifique (1ère année)

##### Antenne de Nouvelle-Calédonie (calendrier austral)





**Antenne de Polynésie française (calendrier métropolitain)**

	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-2000
<b>CAPES</b>								
Lettres modernes			Suspendue					
Histoire-Géographie								
Anglais								
Mathématiques								
Physique / Chimie								
Tahitien-Français								
Sciences de la vie et de la terre								
<b>CAPET</b>								
Économie-Gestion option A								Suspendue
Économie-Gestion option B					Suspendue			
Économie-Gestion option C			Suspendue					

**Antenne de Wallis et Futuna (calendrier austral)**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<b>1er degré</b>								
1ère année								
Formation continue 1er degré								
2ème année + 1ère année DEUG								
Formation continue 1er degré								
3ème année + 2ème année DEUG								
Formation continue 1er degré								

En ce qui concerne les filières de formation de seconde année, elles peuvent différer selon les antennes puisque leur ouverture est directement liée à la réussite aux concours l'année précédente.

**Évolution des filières de formation dans les antennes de l'IUFM du Pacifique (2ème année)****Antenne de Nouvelle-Calédonie (calendrier austral)**

	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-2000
<b>CAPES</b>						
Lettres modernes						
Histoire-Géographie						
Anglais						
Mathématiques						
Sciences de la vie et de la terre						
<b>CAPLP2</b>						
Lettres / Histoire-Géographie						
Lettres / Anglais						
Math. / Sciences physiques						
Vente						
Comptabilité / Bureautique						
Biotechno. Santé / Environ.						
<b>CAPET</b>						
Économie-Gestion						
Technologie						
<b>Agrégation</b>						
Anglais						
Mathématiques						
Sciences physiques						
<b>CPE</b>						

**Antenne de Polynésie française (calendrier métropolitain)**

	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-2000
<b>CAPES</b>							
Lettres modernes							
Histoire-Géographie							
Anglais							
Mathématiques							
Physique / Chimie							
Sciences de la vie et de la terre							
Tahitien-Français							
<b>CAPET</b>							
Économie-Gestion option A							
Économie-Gestion option B							
Économie-Gestion option C							
<b>CAPLP2</b>							
Lettres / Anglais							
Lettres / Histoire-Géographie							
Communi.-Adm. / Bureautique							
Comptabilité /Bureautique							
<b>Agrégation</b>							
Économie-Gestion option A							

**4 - L'IDENTITÉ DE L'INSTITUT**

Les services centraux de l'IUFM du Pacifique sont situés à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie. Ils se composent, sous la responsabilité du directeur, d'un secrétaire général, d'un agent comptable, d'un responsable de la gestion des personnels, d'un ingénieur informatique, de deux agents pour les services financier et comptable, et d'un agent assurant le secrétariat.

Chaque antenne comprend un administratif (deux en Polynésie française) qui assure la gestion administrative de l'antenne sous la responsabilité d'un directeur adjoint (ou pédagogique pour la Nouvelle-Calédonie), responsable de l'antenne.

Chaque responsable d'antenne est responsable pédagogique. Les préparations aux concours et la formation des stagiaires sont regroupées par disciplines appelées filières sous la coordination d'un professeur agrégé de l'IUFM.

À Wallis et Futuna, le directeur adjoint est seul coordonnateur pédagogique.

**5 - LES ÉTUDIANTS ET LES PROFESSEURS STAGIAIRES**

**Candidatures.** Le nombre de candidats présentant un dossier pour entrer à l'IUFM, qui avait connu une chute importante en 1995-1996, remonte régulièrement depuis, avec une forte augmentation pour la dernière année universitaire. Il reste relativement restreint car le flux d'entrée à l'IUFM ne peut être supérieur au flux de sortie des licences de l'université, d'autant que tous les licenciés ne s'engagent pas dans cette voie des concours. Cette déperdition est toutefois atténuée par l'admission de candidats ayant préparé leur licence hors territoires.

Les tests d'admission, qui étaient systématiquement organisés dans les deux antennes jusqu'en 1996-1997, ont été abandonnés pour la plupart des filières. Ils ne subsistent que pour trois filières en Nouvelle-Calédonie : histoire-géographie, SVT, lettres modernes. Désormais, les dossiers des candidats sont examinés en commission réglementaire d'admission selon des critères universitaires (nature de la licence, formation antérieure, performance dans le cursus...) et des critères portant sur l'expérience professionnelle et personnelle (activités d'enseignement, d'animation...). Un entretien d'admission est obligatoire.

La politique de l'établissement est de retenir le maximum de candidatures avec, cependant, le souci d'admettre des candidats de bon niveau susceptibles de réussir aux concours nationaux. Cela le conduit à n'éliminer, en moyenne, que 15% des dossiers de candidatures, ce qui, on peut le noter, est faible.

## Évolution des candidatures (candidats qui ont déposé un dossier)

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
<b>CAPES</b>					
Lettres modernes	14	20	31	22	20
Histoire-Géographie	44	21	28	28	46
Anglais	45	32	25	37	59
Mathématiques	9	22	22	20	30
Physique et Chimie	19	15	15	21	29
Biologie-Géologie	21	9	17	15	16
Tahitien-Français	-	-	-	22	18
<b>Total CAPES</b>	<b>152</b>	<b>119</b>	<b>138</b>	<b>165</b>	<b>218</b>
<b>CAPET Économie-Gestion</b>					
Option Économie et Gestion administrative	2	9	-	-	-
Option Économie et Gestion comptable	13	11	10	19	10
Option Économie et Gestion commerciale	10	-	-	-	-
<b>Total CAPET</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>10</b>
<b>CAPLP2</b>					
Lettres / Histoire	-	-	5	3	8
<b>Total CAPLP2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>8</b>
<b>Total général</b>	<b>177</b>	<b>139</b>	<b>153</b>	<b>187</b>	<b>236</b>

**Effectifs.** Les étudiants autorisés à s'inscrire ne donnent pas tous suite à leur inscription. Celle-ci peut constituer un atout pour accéder au statut local d'enseignant et nombre d'étudiants acceptent, souvent par obligation compte tenu du faible nombre de bourses, un poste de maître auxiliaire et se présentent ensuite aux concours internes. En moyenne, seuls 70% des candidats sont définitivement inscrits aux préparations.

## Évolution des effectifs des étudiants de 1ère année

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
<b>CAPES</b>					
Lettres modernes	-	13	24	17	13
Histoire-Géographie	24	15	27	18	24
Anglais	25	29	23	30	46
Mathématiques	7	16	20	16	22
Physique et Chimie	9	13	9	9	20
Biologie-Géologie	21	11	12	17	14
Tahitien-Français	-	-	-	12	18
<b>Total CAPES</b>	<b>86</b>	<b>97</b>	<b>115</b>	<b>119</b>	<b>157</b>
<b>CAPET Économie-Gestion</b>					
Option Économie et Gestion administrative	2	3	-	-	-
Option Économie et Gestion comptable	2	5	8	10	6
Option Économie et Gestion commerciale	-	-	-	-	-
<b>Total CAPET</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>6</b>
<b>CAPLP2</b>					
Lettres / Histoire	-	-	2	3	4
<b>Total général</b>	<b>90</b>	<b>105</b>	<b>125</b>	<b>132</b>	<b>167</b>

Sur l'ensemble des effectifs, si l'antenne de Polynésie française voit s'inscrire de plus en plus d'étudiants d'origine polynésienne, notamment depuis l'ouverture du CAPES de Tahitien-Français, en revanche l'antenne de Nouvelle-Calédonie n'a que très peu d'étudiants d'origine mélanésienne. À ce jour, tous les Mélanésiens qui ont sollicité l'entrée à l'IUFM l'ont obtenue, mais le chiffre est très voisin de l'unité, parfois zéro certaines années. C'est là une situation préoccupante.

### Évolution des effectifs des professeurs stagiaires de 2ème année

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
<b>CAPES</b>					
Lettres modernes	1	1	3	5	6
Histoire-Géographie	1	2	1	3	2
Anglais	2	5	9	10	4
Mathématiques	3	0	2	2	0
Physique et Chimie	1	1	1	1	0
Biologie-Géologie	0	3	3	3	2
Tahitien-Français					2
<b>Total CAPES</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>16</b>
<b>CAPET Économie-Gestion</b>					
Option Économie et Gestion administrative	0	1	0	0	0
Option Économie et Gestion comptable	3	1	0	0	0
Option Économie et Gestion commerciale	5	0	0	0	0
<b>Total CAPET</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CAPLP2</b>					
Mathématiques - Sciences physiques	0	1	0	0	0
Lettres / Histoire	0	0	1	0	0
Anglais / Lettres	1	0	0	3	2
Biotechno. option Santé-Environnement	0	0	0	0	1
Comptabilité et Bureautique	1	0	0	0	2
Vente	1	0	0	0	0
<b>Total CAPLP2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
<b>Total CAPES, CAPET ET CAPLP2</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>27</b>	<b>21</b>
<b>Agrégation</b>					
Anglais	0	0	0	0	1
Mathématiques	0	1	1	0	0
Sciences physiques	1	0	0	0	0
<b>Total agrégation</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

## 6 - LES PERSONNELS

**Les personnels enseignants.** Au 1er octobre 1998, le nombre d'emplois d'enseignants à l'IUFM était de 19, répartis de la façon suivante : 15 PRAG, 1 PRCE, 1 PE et 2 IA-IPR. Il n'y a pas d'enseignant-chercheur actuellement en poste à l'IUFM.

**Évolution des emplois d'enseignants de l'IUFM (situation au 1er octobre de chaque année)**

	Enseignants du 2nd degré		Enseignants du 1er degré	Corps d'inspection	Total
	PRAG	PRCE			
<b>1994-1995</b>	14	0	0	1 IPR-IA	<b>15</b>
<b>1995-1996</b>	14	0	0	1 IPR-IA	<b>15</b>
<b>1996-1997</b>	15	0	0	2 IPR-IA	<b>17</b>
<b>1997-1998</b>	14	1	0	2 IPR-IA	<b>17</b>
<b>1998-1999</b>	15	1	1 PE	2 IPR-IA	<b>19</b>

**Les intervenants extérieurs.** Les intervenants extérieurs sont les personnes autres que les formateurs associés dont le volume d'intervention est supérieur à 5 heures par an. Ils sont chaque année plus nombreux : 141 en 1998-1999. Il y a parmi eux quelques enseignants-chercheurs, mais la très grande majorité est constituée d'enseignants du premier et du second degrés.

**Évolution des effectifs d'intervenants extérieurs (situation au 1er octobre de chaque année)**

	Enseignants-chercheurs		Enseignants du 2nd degré		Enseignants du 1er degré		Autres		Total personnes	Total d'HTD
	Nbre de pers.	Nbre d'HTD	Nbre de pers.	Nbre d'HTD	Nbre de pers.	Nbre d'HTD	Nbre de pers.	Nbre d'HTD		
<b>1994-1995</b>	19	645	50	2 457	1	6	11	455	81	<b>3 563</b>
<b>1995-1996</b>	10	340	74	2 450	1	27	14	358	99	<b>3 175</b>
<b>1996-1997</b>	10	289,5	77	2 367	8	138	18	434,5	113	<b>3 229</b>
<b>1997-1998</b>	18	471	84	2 483,5	3	91	21	540	126	<b>3 585,5</b>
<b>1998-1999</b>	25	612,5	93	2 731	5	163	18	542	141	<b>4 048,5</b>

**Les personnels IATOS.** Ils sont principalement affectés aux services centraux et donc en Nouvelle-Calédonie. Les deux antennes de Polynésie française et de Wallis et Futuna ne disposent que d'emplois de catégorie C, et en faible nombre. D'une manière générale, on note l'absence de catégorie B.

**Les emplois administratifs et de service (situation au 01/10/98)****Répartition par support budgétaire**

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
<b>État</b>				
Statutaires	5		7	<b>12</b>
<b>Établissement</b>				
Permanents			3,5	<b>3,5</b>
Vacataires, saisonniers		0,6		<b>0,6</b>
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>0,6</b>	<b>10,5</b>	<b>16,1</b>

**Répartition par fonction**

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, orientation	0,3			<b>0,3</b>
Assistance à l'enseignement		0,3		<b>0,3</b>
Documentation	1	0,3	1,5	<b>2,8</b>
Vie institutionnelle et administration générale	1		4	<b>5</b>
Gestion financière et comptable	1		3	<b>4</b>
Gestion du personnel	0,7			<b>0,7</b>
Logistique immobilière, nettoyage des locaux, surveillance			2	<b>2</b>
Informatique	1			<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>0,6</b>	<b>10,5</b>	<b>16,1</b>

**Répartition par site**

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Site de Nouvelle-Calédonie (siège et antenne de formation)	5	0,3	4,5	<b>9,8</b>
Site de Polynésie française (antenne de formation)		0,3	3,5	<b>3,8</b>
Site de Wallis et Futuna (antenne de formation)			2,5	<b>2,5</b>

**7 - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION**

L'évaluation a été lancée en décembre 1998 pour être conduite conjointement avec celle de l'université française du Pacifique. Le guide d'évaluation interne a été remis au directeur de l'IUFM lors d'une visite que celui-ci a effectué au Comité national d'évaluation en janvier 1999. L'IUFM a envoyé son rapport d'évaluation interne au CNE en mars 1999. Ce document, d'une très grande qualité, et les rapports fournis par les membres de la délégation du Comité à l'issue de leur mission d'expertise qui s'est déroulée en avril 1999 ont permis de présenter un projet de rapport en séance plénière du Comité en octobre 1999. Celui-ci a ensuite été envoyé au directeur de l'IUFM pour être discuté au sein de l'établissement. La version définitive du rapport, augmentée d'un chapitre de conclusions et recommandations, a été présentée au Comité le 2 décembre 1999.

L'Institut universitaire de formation des maîtres du Pacifique doit accomplir ses missions dans le cadre des textes officiels instituant les IUFM et décrivant leur organisation. Cependant, on ne peut pas appliquer entièrement la réglementation métropolitaine dans les Territoires d'Outre-mer où le droit territorial interfère avec le droit national, ce qui engendre des contentieux. Par ailleurs, contrairement à la situation des IUFM de métropole, il n'y a pas d'académie de rattachement pour l'IUFM du Pacifique.

## 1 - LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

**L'organisation.** L'Institut universitaire de formation des maîtres du Pacifique est administré par un Conseil d'administration. Il est dirigé par un directeur, assisté d'une secrétaire générale dont l'expérience acquise antérieurement à l'IUFM de Paris, où elle occupait la même fonction, est appréciable pour l'établissement, et de deux directeurs adjoints, responsables respectivement des antennes universitaires de formation des maîtres de Polynésie française et de Wallis et Futuna.

À Nouméa, la direction générale et l'antenne pédagogique, gérée par un directeur pédagogique IA-IPR sans autonomie ni responsabilité financière, se superposent. À Papeete et à Wallis et Futuna, le directeur adjoint est également responsable pédagogique. Le directeur de l'antenne de Papeete, IA-IPR, est indépendant de fait, sa part du budget (50%) étant identifiée.

Sur le plan pédagogique, les préparations aux concours et la formation des stagiaires sont regroupées par discipline pour constituer des filières dont la coordination est confiée à un professeur agrégé de l'IUFM.

**Les conseils.** Le Conseil d'administration comprend vingt-trois membres répartis de la façon suivante :

- des membres de droit. Ce sont le président de l'université française du Pacifique, les directeurs des deux centres universitaires, les représentants des collectivités territoriales siégeant au Conseil d'administration de l'université française du Pacifique ;
- des membres élus, représentants des personnels enseignants, des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des usagers ;
- des membres désignés par le ministre chargé de l'Éducation nationale en raison de leurs compétences en matière d'éducation, de formation et de recherche ;
- des membres consultatifs, personnels de direction de l'IUFM.

En raison du coût des déplacements aériens, il ne se réunit que deux fois par an, une fois en Nouvelle-Calédonie, une fois en Polynésie française. Jusqu'en 1998, ce Conseil était présidé par le président de l'université française du Pacifique. Depuis la création des deux universités, la présidence est confiée par alternance aux vice-recteurs de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française.

Des Conseils d'antenne précèdent le Conseil d'administration. La révision des dispositions du décret constitutif de l'IUFM prévoit l'institution d'un conseil pour chacune des trois antennes alors qu'il n'en existait que deux jusqu'à présent : celui de Polynésie française (présidé par le directeur adjoint responsable de l'antenne) et celui de Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna (présidé par le directeur de l'IUFM). À l'exception des membres cooptés par les Conseils d'antenne eux-mêmes, le nouveau décret assimile les membres des Conseils d'antenne et du Conseil d'administration.

GOVERNEMENT  
ET  
GESTION

Parallèlement, des réunions mensuelles regroupent les personnels IATOS autour du directeur et du secrétaire général en Nouvelle-Calédonie. Les comptes rendus de ces réunions sont adressés aux antennes. Des regroupements sont également réalisés dans les antennes lors des missions du directeur (personnels enseignants et IATOS) ou du secrétaire général (personnels IATOS).

À partir de 1999, il est institué une réunion des personnels de direction des trois antennes en vue d'une harmonisation des procédures de gestion.

**La communication.** L'installation de moyens performants de communication est primordiale pour un établissement éloigné de la métropole et dont les différentes antennes sont elles-mêmes très éloignées les unes des autres.

La transmission de l'information s'est tout d'abord effectuée par télécopie puis, avec l'implantation progressive des réseaux, par liaison informatique : transfert de fichiers et maintenance à distance des systèmes et des applications.

L'IUFM dispose d'un serveur web, commun aux trois sites. Depuis juillet 1999, tous les personnels de l'institut ainsi que tous les étudiants et stagiaires peuvent bénéficier d'une boîte à lettres.

Outre ces moyens performants pour faciliter les transmissions d'informations, ces dernières font l'objet d'un exposé systématique à chacun des Conseils d'antenne et d'administration. Les responsables d'antenne établissent également des "situations" deux fois par mois, à l'intention du directeur, qui sont transmises à chacune des antennes.

La communication externe de l'IUFM aurait besoin d'être renforcée. Il n'existe pas de plaquette d'information et l'utilisation du support papier reste limitée à la réalisation et à la diffusion d'affiches. L'établissement mobilise au maximum les différents moyens de communication (presse, radio, télévision) avec plus ou moins de succès, la presse polynésienne semblant beaucoup plus réceptive que la presse calédonienne à la médiatisation des activités de l'IUFM. Enfin, l'institut participe à diverses manifestations telles que salon de l'étudiant (en Nouvelle-Calédonie) ou journées des métiers dans les établissements scolaires.

## 2 - LA GESTION FINANCIÈRE

**Élaboration du budget.** Le budget de l'IUFM est présenté au Conseil d'administration de novembre/décembre de chaque année. À cette époque la subvention de fonctionnement est, sinon officiellement, du moins officieusement connue, si bien que le budget prévisionnel présenté reflète de la manière la plus rigoureuse le fonctionnement financier de l'établissement.

Son élaboration suit les étapes suivantes :

- envoi dans les antennes des documents "supports" en vue de recueillir les demandes budgétaires. Aucune restriction n'est donnée *a priori*, de manière à favoriser toutes les initiatives. Les propositions, qui se présentent sous une forme "fonctionnelle", doivent cependant être justifiées par rapport au budget précédent ou en tant que mesures nouvelles. Ces propositions font l'objet d'un examen en Conseil d'antenne ;
- la synthèse des propositions des antennes donne lieu au niveau de la direction à de nécessaires arbitrages. Ces derniers, accompagnés de toutes justifications, sont adressés aux antennes pour information, approbation ou observations éventuelles ;
- les nouvelles observations des antennes sont, dans toute la mesure du possible, prises en compte lors de l'élaboration du document budgétaire final voté en Conseil d'administration.

Ce document final reflète, selon la nomenclature réglementaire, la ventilation de la totalité des crédits de l'IUFM. Un budget spécifique est par ailleurs édité pour chaque antenne.

La ventilation des crédits sous la forme d'une récapitulation des crédits par fonction fait par ailleurs l'objet d'une édition (non diffusée en Conseil d'administration mais précieux outil de travail pour le suivi budgétaire) faisant apparaître :

- les recettes et fonds de roulement ;
- un récapitulatif des besoins par fonction (infrastructure, enseignement, administration, activités annexes) ;



- l'évaluation des besoins par composante (antennes de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de Wallis et Futuna, services centraux) ;
- un récapitulatif par composante.

Ce suivi budgétaire rigoureux permet de limiter le nombre de décisions budgétaires modificatives à effectuer (une à chacun des deux Conseils d'administration).

**La gestion financière et comptable.** L'IUFM est doté de services financier et comptable centraux, situés à la direction de l'établissement à Nouméa. Lors de l'élaboration du budget, les antennes, qui ont par ailleurs une large autonomie pour le suivi de l'utilisation des crédits inscrits au budget et ventilés par site, sont sollicitées pour faire des propositions budgétaires.

Compte tenu de ses spécificités, l'IUFM du Pacifique ne peut bénéficier de l'application financière dévolue aux autres IUFM (GERICO). L'informatisation de la gestion a donc été effectuée à partir de logiciels de bureautique (Excel et Works) sous environnement Macintosh. Ces choix répondent aux critères suivants :

- être d'utilisation aisée (du fait de personnels non qualifiés en informatique) ;
- permettre la gestion centralisée des crédits, tout en assurant à chaque site l'autonomie nécessaire pour une bonne exécution des crédits affectés à l'antenne ;
- prendre en compte l'éloignement des sites et les différentes contraintes résultant, notamment, du décalage horaire ;
- prendre en compte les réglementations particulières à chacun des Territoires (cotisations sociales, impôts...) en même temps que les exigences propres à la comptabilité publique de l'État.

L'ensemble des crédits de l'établissement et la totalité des paiements sont gérés au niveau des services centraux.

La fréquence bi-hebdomadaire des liaisons aériennes autorise l'acheminement des documents dans un délai inférieur à 7 jours. En moyenne, un mandatement est édité chaque semaine ce qui permet d'assurer le paiement des factures dans des délais inférieurs à 30 jours sur chacun des sites malgré des délais de virement bancaire souvent longs sur ces territoires. L'IUFM n'a pas de budgets annexes ni d'ordonnateurs secondaires. Toutefois, l'autonomie des antennes a été préservée dans toute la mesure du possible.

Chacune des antennes de l'établissement a été dotée d'un outil de gestion permettant un suivi et un contrôle rigoureux de l'utilisation des crédits (engagements + factures).

Des lignes téléphoniques spécialisées, exclusivement affectées à la gestion, ont été installées dans chaque antenne.

Une fois le budget approuvé par le Conseil d'administration et le Ministère, chaque antenne dispose d'une enveloppe de crédits ventilée par compte budgétaire et d'un outil de gestion autonome (matériel et logiciel) propre à en contrôler la consommation, tant au niveau de l'engagement des dépenses que de leur paiement. L'autonomie est totale dans le choix du fournisseur et la nature des fournitures à commander. La remontée de l'information vers le service financier central de l'IUFM est automatique.

La gestion comptable est réalisée à partir d'une application développée de la même manière que les applications financières.

La gestion financière est trop autonome, et semble avoir été peu régulière pendant des années : l'agent comptable avait pris l'habitude de ne communiquer ni mandatements ni factures. L'existence de trois territoires complique les marchés. La décritérisation du budget rend cet IUFM beaucoup plus coûteux qu'un IUFM métropolitain. Avec un budget de 155 MFCP, soit environ 8 MFF en tout, chaque capésien coûte cher (une quinzaine de reçus par an en tout). Des bourses pour la métropole coûteraient moins. L'IUFM du Pacifique est un établissement onéreux... probablement nécessaire dans l'immensité du Pacifique-Sud.

**Évolution des recettes et des dépenses.** Entre 1995 et 1997, les recettes ont progressé de 6,8 MF à 8,4 MF, soit de 19%. Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement sont restées quasiment stables : 6,9 MF à 7,1 MF.

La répartition des recettes par origine est la suivante : l'IUFM bénéficie d'une subvention à hauteur de 91%, les droits d'inscription représentent 2,5% du total, le reste étant réparti entre les ressources affectées (conventions Haut-commissariats, vice-rectorats), les produits financiers et activités diverses.

#### Les ressources et recettes de l'IUFM en KF à partir du compte financier

	1995	1996	1997
<b>Ressources affectées</b>	241	22	16
Conventions Haut-commissariats, vice-rectorats	241	22	16
<b>Droits d'inscription</b>	129	162	207
<b>Subventions de l'État</b>	6 200	7 724	7 669
MESR	6 200	7 724	7 669
36.11 Fonctionnement	6 200	7 724	7 489
66.72 Maintenance			180
<b>Divers</b>	203	439	497
Produits financiers	136	42	45
Ventes activités annexes	3	380	142
Produits exceptionnels	64	17	310
<b>Total des ressources</b>	<b>6 773</b>	<b>8 347</b>	<b>8 389</b>

En dépenses de fonctionnement, les charges les plus importantes concernent la rémunération de personnels (35% dont 70% pour les heures complémentaires des enseignants), les locations de locaux (24%), les déplacements, missions, réceptions (8,6%).

Au total, le rapport entre les recettes et les dépenses de fonctionnement évolue favorablement sur les trois années d'observation. Les dépenses représentaient, en 1997, 84% des recettes.

#### Les dépenses de l'IUFM en KF à partir du compte financier

	1995	1996	1997
<b>Hors rémunération de personnels</b>	4 173	3 735	4 572
Infrastructure	2 191	2 139	2 324
Entretien et réparation	56	59	190
Locations diverses	1 800	1 715	1 671
Honoraires	78	94	115
Viabilité	257	271	348
Autres charges isolées	1 602	1 385	1 767
Achat de matériel et fournitures	163	116	125
Documentation générale	288	307	329
Fournitures d'enseignement	242	252	335
Frais postaux et télécommunications	308	341	369
Déplacements, missions, réceptions	601	369	609
<b>Rémunération de personnels</b>	2 768	2 861	2 487
ATOS	430	352	490
Infrastructure (dont CES)	337	297	404
Hors infrastructure	93	55	86
Heures complémentaires	2 011	2 268	1 741
Divers	297	241	256
<b>Total des dépenses</b>	<b>6 911</b>	<b>6 596</b>	<b>7 059</b>

### 3 - LA GESTION IMMOBILIÈRE

Contrairement aux IUFM de métropole, qui ont hérité des infrastructures des écoles normales et ENNA, l'IUFM du Pacifique a été créé *ex nihilo* et s'est trouvé dans l'obligation de louer ses locaux.

#### Les surfaces de l'IUFM

	m2 non bâtis *	m2 bâtis *	m2 bâtis mis à disposition par l'État	m2 loués à l'extérieur
Direction - Service centraux Nouvelle-Calédonie	0	154	0	154
Antenne de Nouvelle-Calédonie	0	648	0	648
Antenne de Polynésie française	0	584	0	584
Antenne de Wallis et Futuna	2 500	490	490	0
<b>Total</b>	<b>2 500</b>	<b>876</b>	<b>490</b>	<b>1 386</b>

\* m2 SHON : surface hors œuvre nette

L'antenne de Wallis et Futuna est la seule qui possède ses propres locaux, héritage de l'ancienne École normale. Leur rénovation a commencé en septembre 1996 pour se terminer en août 1997. Le coût total de l'opération s'est élevé à 1 120 000 FF.

Un programme d'équipement a complété ces travaux au cours du quatrième trimestre 1997. Ce programme a permis d'équiper la totalité des salles de cours, et de mettre en place un atelier multimédia et un centre de documentation informatisé.

Une subvention du Ministère a financé l'ensemble de ce programme à hauteur de 41%, le reste étant supporté par l'établissement sur ses fonds de réserve.

En Nouvelle-Calédonie, après avoir successivement occupé divers locaux loués ou prêtés, l'IUFM s'est établi, dans des locaux de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, sur une surface globale de 843 m<sup>2</sup>. La Direction de l'enseignement supérieur a en effet décidé en 1994 un regroupement des locaux, dans l'attente de constructions liées à la troisième tranche de travaux du Centre universitaire de Nouvelle-Calédonie. La location s'élève à 856 860 FF par an.

Un terrain a effectivement été dévolu à l'IUFM sur le campus universitaire de Nouville et une construction est actuellement prévue. Le dossier comprenant le programme technique de construction a été adressé au Ministère pour accord en novembre 1998.

L'antenne de Polynésie française s'est installée dans des locaux dont la location s'élève à 791 557 FF par an, après avoir occupé des locaux loués par l'université française du Pacifique.

Une construction est envisagée sur un terrain concédé par l'université française du Pacifique à Punnaiaua. Le programme technique de construction est en cours de réalisation et a été transmis pour accord au Ministère dans le courant du deuxième trimestre 1999.

Il convient de remarquer que la charge locative pèse lourdement sur le budget de l'IUFM du Pacifique. Les constructions de locaux devraient donc constituer une priorité pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

### 4 - LA GESTION DES PERSONNELS

**Les formateurs permanents.** Les dispositions du décret constitutif de l'IUFM du Pacifique n'ont pas permis d'attribuer des emplois d'enseignants-chercheurs à cet établissement. La modification, actuellement en cours, de ce décret devrait permettre de recruter des enseignants-chercheurs.

Chaque préparation de concours de second degré est donc placée sous la responsabilité d'un professeur agrégé qui, à l'exception de trois disciplines en Nouvelle-Calédonie, est seul formateur de l'IUFM. L'antenne de Wallis et Futuna bénéficie de trois professeurs agrégés (dont l'un assume les fonctions de directeur-adjoint) et d'un professeur des écoles.

Statutairement, deux catégories de professeurs agrégés sont affectées à l'institut :

- les professeurs de statut territorial qui n'ont pas de limitation d'affectation. Ils sont peu nombreux (3) pour l'instant. Ce sont deux Calédoniens d'origine et un professeur métropolitain qui a opté pour le statut territorial afin de ne pas quitter le territoire ;
- les professeurs de statut d'État pour lesquels, depuis 1996, l'affectation dans les TOM est limitée à deux ans, renouvelable une seule fois. Ces séjours, trop courts et aléatoires, découragent les bonnes volontés et empêchent une action suivie. Une telle réglementation, si elle est maintenue, tarira le recrutement. Une seule exception concerne les enseignants dont les intérêts moraux et matériels ont été reconnus sur le Territoire.

La procédure de recrutement est identique à celle de la métropole. Après publication de la vacance d'emploi au *Bulletin Officiel de l'Éducation nationale*, une commission, dont les membres sont désignés en fonction de leurs compétences dans la discipline de recrutement par le directeur de l'IUFM, procède à l'examen des dossiers en vue des propositions au Ministère. Préalablement, le directeur se déplace en métropole pour avoir des entretiens avec les candidats. Pour les antennes de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna, cette commission est présidée par le directeur de l'IUFM ; pour l'antenne de Polynésie par le directeur adjoint, responsable de l'antenne.

La date d'affectation des formateurs est le mois de septembre pour la Polynésie française, qui suit le calendrier métropolitain, et pour la Nouvelle-Calédonie, qui adopte le calendrier austral, et de février pour Wallis et Futuna (calendrier austral) ce qui n'est guère compatible avec les règles nationales de recrutement (en septembre).

L'évolution des emplois d'enseignants de l'IUFM du Pacifique se caractérise par une stabilité comme l'atteste le tableau ci-dessous.

	Enseignants du 2nd degré (PRAG)	Enseignants du 1er degré	Corps d'inspection	Total
1994-1995	14		1 IA-IPR	15
1995-1996	14		1 IA-IPR	15
1996-1997	15		2 IA-IPR	17
1997-1998	14 PRAG, 1 PRCE		2 IA-IPR	17
1998-1999	15 PRAG, 1 PRCE	1 PE	2 IA-IPR	19

La gestion des personnels, sauf pour les actes de gestion courante, s'effectue au niveau des services centraux. L'avis et les propositions des responsables d'antenne sont sollicités en ce qui concerne les promotions et les notations. Celles-ci sont l'occasion d'un entretien du directeur avec chacun des enseignants. Les autorisations de mission (participation aux oraux des CAPES, missions d'ordre pédagogique) sont soumises à la décision du directeur de l'IUFM.

On ne recense aucune délégation rectorale. Un seul emploi d'enseignant (professeur agrégé) bénéficie d'une décharge de 192 heures pour permettre à son titulaire d'assurer les fonctions de directeur adjoint de l'antenne de Wallis et Futuna. Les autres activités de type administratif sont rémunérées en heures spécifiques.

**Les directeurs d'études.** L'IUFM bénéficie d'un emploi de directeur d'études (enseignant-chercheur dont l'emploi est implanté à l'université du Pacifique et qui dispense son enseignement à l'IUFM) dans chacune des antennes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française.

Ces emplois, initialement occupés par des formateurs à mi-temps, sont actuellement tenus par un professeur de mathématiques en Nouvelle-Calédonie et un maître de conférences de lettres modernes (nommé pour deux ans en délégation à compter de la rentrée 1999-2000) en Polynésie française.

**Les formateurs associés.** L'IUFM bénéficie, en Nouvelle-Calédonie, depuis la rentrée 1998, de deux "décharges IUFM", accordées, avec l'accord des IA-IPR et du vice-rectorat, à deux professeurs du second degré pour intervenir en IUFM à raison de 128 heures chacun.

Le vice-rectorat de Polynésie n'ayant pas compétence sur le second degré, il s'avère plus difficile de bénéficier de ce potentiel sur ce territoire. Si bien que l'IUFM a demandé au Ministère d'attribuer à l'avenir ces deux "décharges IUFM" au seul vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie. Compte tenu de la mise en place récente de ce dispositif, il n'est pas encore possible d'en mesurer l'impact sur la formation.

Il est également fait appel à de nombreux intervenants extérieurs, rémunérés sur le budget de l'établissement. Les dépenses concernant les heures payées sur le budget de fonctionnement (intervenants extérieurs + heures complémentaires des formateurs permanents) étaient de l'ordre de 27% des dépenses budgétaires en 1999. Le volume horaire assuré par ces intervenants est de 2 300 heures en Polynésie française, 1 750 heures en Nouvelle-Calédonie et 500 heures à Wallis et Futuna. Ces intervenants extérieurs - enseignants du second degré pour 66% d'entre eux - sont recrutés dans les lycées et collèges avec l'accord du vice-recteur ou dans les centres universitaires pour les enseignants-chercheurs (13%).

**Les IATOS.** Contrairement aux autres IUFM, celui du Pacifique n'a pas bénéficié de l'apport des ex-Écoles normales pour les emplois d'agents administratifs, techniques, ouvriers et de service.

#### Ventilation des emplois au 1er janvier 1999

Services centraux	Antenne de Nouvelle-Calédonie	Antenne de Polynésie française	Antenne de Wallis et Futuna
Directeur de l'IUFM	Directeur pédagogique (IA-IPR)	Directeur adjoint (IA-IPR)	Directeur adjoint (PRAG)
Secrétaire général	1 agent administratif	2 agents administratifs	1 agent administratif *
Agent comptable		1 agent documentaliste	1 ouvrier professionnel à mi-temps *
1 attaché (Gestion des personnels et scolarité)			1 agent documentaliste à mi-temps *
3 agents administratifs (secrétariat et services financier et comptable)			
1 ingénieur informatique (service central et antennes)			
1 bibliothécaire (service central et antennes)			

\* sur budget de l'établissement

Quatre particularités caractérisent les emplois et personnels de l'IUFM du Pacifique :

- lorsqu'un emploi est créé ou vacant, une publication doit en être obligatoirement faite sur le Territoire, les résidents bénéficiant ainsi d'une priorité de fait. Ce n'est que dans l'hypothèse où les compétences sont absentes du Territoire qu'il est procédé à une affectation d'un fonctionnaire de métropole ;
- tout contractuel recruté sur un emploi voit son contrat devenir "à durée indéterminée" à l'issue d'un an de travail ;
- tous les postes, à l'exception de ceux des directeurs, de celui du secrétaire général et de celui de l'agent comptable, sont actuellement pourvus par des contractuels du Territoire ;
- la pénurie manifeste d'emplois nécessite des recrutements de contractuels sur budget de l'établissement : actuellement l'IUFM doit supporter une charge de 3,5 emplois sur son budget.

Même si leurs contrats sont à durée indéterminée, les IATOS se plaignent d'avoir un statut de contractuel, et non pas de titulaire, et de conditions d'avancement défavorables (tous les trois ans au lieu de deux). Ils ont le sentiment d'être peu associés à la vie de l'établissement et d'être oubliés par la direction bien qu'ils déclarent avoir de bonnes relations avec leurs supérieurs hiérarchiques. Ils revendiquent la possibilité de titularisation par le biais des concours pour emplois réservés avec une implication de l'IUFM pour la formation en vue de ces concours.

## 5 - LES PARTENARIATS

**Les relations institutionnelles.** Bien qu'il n'existe pas de convention IUFM du Pacifique - autorités territoriales, l'établissement doit tenir compte, dans chacun de ses actes de gestion, des spécificités juridiques de chaque TOM. C'est la raison pour laquelle les représentants du Gouvernement territorial en Polynésie française, les représentants du Congrès en Nouvelle-Calédonie et les représentants de l'Assemblée territoriale à Wallis et Futuna siègent aux Conseils d'antenne et au Conseil d'administration.

Il existe des conventions entre l'IUFM et les vice-rectorats de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna, qui décrivent notamment les relations de partenariat dans les domaines de la formation initiale et de la formation continue. Par contre, le vice-rectorat de Polynésie française n'ayant pas de compétence pédagogique et organisationnelle sur le second degré, il n'y a pas de relation institutionnelle entre celui-ci et l'IUFM.

À Wallis et Futuna une convention particulière régit les modalités de formation des maîtres de l'enseignement du premier degré (formation et délivrance du diplôme d'instituteur et du DEUG premier degré).

Les relations avec les établissements du second degré sont régies par une convention-cadre directeur de l'IUFM-chef d'établissement qui concrétise l'accueil des étudiants de 1<sup>ère</sup> année et des stagiaires de 2<sup>ème</sup> année d'IUFM.

L'antenne de Wallis et Futuna est la seule à dispenser un enseignement relatif au premier degré, les deux autres territoires ayant compétence complète dans ce domaine (école normale mixte en Polynésie, institut territorial de formation des maîtres en Nouvelle-Calédonie). La formation dispensée à l'IUFM s'inscrit dans le cadre de la convention État-Mission catholique - signée par l'administrateur supérieur du Territoire, le vice-recteur, le directeur de l'IUFM, l'évêque de Wallis et Futuna et le directeur de l'enseignement catholique - qui confie à la direction de l'enseignement catholique de Wallis et Futuna l'enseignement du premier degré. La convention règle les modalités, notamment en ce qui concerne la prise en compte de l'enseignement de la catéchèse et l'étude des spécificités du système éducatif de Wallis et Futuna. Encore faut-il noter que l'État forme à Wallis des enseignants qui ne pourront exercer leur activité que dans les écoles de la Mission catholique puisqu'il n'existe aucune école laïque.

**Les relations avec l'université.** L'IUFM du Pacifique est rattaché à l'université du Pacifique par une convention qui règle les relations de partenariat entre ces deux établissements. Elle concerne essentiellement les échanges d'enseignants, la formation dispensée par les DETU ainsi que la mise en œuvre du DEUG premier degré de Wallis et Futuna.

Le contenu des licences n'est pas toujours adapté aux programmes des CAPES. Dans certaines disciplines (mathématiques, lettres, anglais), il permet de recruter une population d'étudiants homogène. Par contre, en histoire-géographie, certaines licences sont d'histoire avec un peu de géographie, d'autres de géographie avec un peu d'histoire, alors que le programme du concours demande un équilibre entre les deux disciplines. En revanche, l'inscription permanente au programme des concours de la géographie des DOM-TOM est un atout. En sciences de la vie et de la terre, certaines licences comportent beaucoup de biologie et peu de géologie, pour d'autres c'est le contraire, alors que le concours réclame une connaissance égale des deux aspects. En sciences naturelles, bien que la préparation au CAPES ait servi de justification à l'ouverture de la licence, le programme n'est pas adapté au concours. Les demandes répétées de l'IUFM pour harmoniser le contenu des licences au programme de préparation aux concours se sont heurtées dans le passé à beaucoup de réticences.

En fait, les relations avec l'université ont longtemps été conflictuelles et, aujourd'hui encore, la collaboration est très faible, voire inexistante. L'installation prévue de l'IUFM sur le campus de Punaauia en Polynésie française illustre les relations avec l'université : l'IUFM a déjà exigé une voie d'accès indépendante qui coûtera très cher à aménager. Sur le plan pédagogique, il semble cependant qu'il y ait, depuis peu, une prise de conscience par l'université de la nécessaire adaptation des contenus des licences.

La création de deux universités va induire très prochainement l'élaboration de deux nouvelles conventions qui devront nécessairement renforcer les collaborations universités-IUFM. Parallèlement le projet de contractualisation des universités et de l'IUFM devrait favoriser l'actualisation des échanges entre ces établissements.

**Les relations extérieures.** Les relations avec les institutions territoriales (assemblées provinciales - Congrès du Territoire) de Nouvelle-Calédonie sont, pour le moment, limitées au cadre institutionnel (participation aux Conseils d'antenne et d'administration) et à une participation à des réunions de travail axées sur les statuts des personnels enseignants, et donc leur formation.

L'accord de Nouméa prévoyant le transfert des compétences du second degré, ainsi que le projet de création du corps de professeurs des écoles, devraient conduire à un partenariat renforcé. L'IUFM est présent dans toutes les réunions préparatoires à la création de ce corps.

L'IUFM n'est pas associé aux projets de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche élaborés par l'université en collaboration avec les hauts-commissaires, les institutions territoriales et les vice-rectorats. Il est concerné uniquement par les nouvelles filières de formation envisagées (Hôtellerie, SVT, Tahitien-Français... en Polynésie ; Sciences physiques, STAPS en Nouvelle-Calédonie). Il serait souhaitable que l'IUFM participe à ce plan de développement, ce qui se fera naturellement lorsque les relations université-IUFM seront améliorées.

L'antenne IUFM de Nouvelle-Calédonie a développé depuis 3 ans une coopération positive avec le centre de documentation pédagogique portant sur l'accompagnement pédagogique des émissions TV-Galilée et la production d'un CD Photo sur la Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, le travail amorcé par le passé avec la mission "400 cadres" devra être poursuivi et renforcé afin de développer les possibilités d'accès pour les jeunes Mélanésiens à la préparation aux concours du professorat du second degré.

**Les relations internationales.** La configuration géographique de l'IUFM du Pacifique pourrait laisser penser que les relations internationales représentent un axe évident et important de l'activité formative de cet établissement. En réalité, les relations internationales concernent à ce jour le seul Vanuatu (accueil de stagiaires, missions de formateurs) malgré la volonté politique d'ouverture de l'IUFM du Pacifique. Un projet d'échange avec la Nouvelle-Zélande vient d'être retenu. Deux projets avec l'Australie sont programmés pour l'an 2000.

Il n'est pas question pour l'établissement de renoncer à développer une politique de relations internationales dans une région où le potentiel environnant est extrêmement important et diversifié. Conscient des difficultés (moyens d'intervention limités, offre de services spécialisés à la formation des enseignants du second degré), l'institut a prévu de resituer sa politique internationale dans un contexte plus réaliste. Certes, l'accueil classique de stagiaires, surtout en deuxième année, sera toujours possible, mais l'IUFM prévoit de développer des prestations plus adaptées aux besoins locaux : missions d'étude ou d'expertise sur le système éducatif, ingénierie éducative, assistance-conseil à la formation des enseignants dans le pays demandeur.





## 1 - LES ANTENNES DE NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

**L'admission en 1ère année.** Contrairement aux IUFM métropolitains qui ont une régulation des flux d'entrée et qui sélectionnent donc les étudiants ayant le cursus le mieux adapté, l'orientation générale est d'accepter le maximum de candidats. Les étudiants souhaitant être admis doivent néanmoins satisfaire aux conditions exigées pour se présenter aux concours et faire preuve d'un niveau suffisant pour avoir une chance de réussite aux concours nationaux après une formation intensive. Malgré cela, les effectifs ne sont pas pléthoriques et les critères de sélection s'avèrent plus souples qu'en métropole.

Les dossiers des candidats sont examinés en commission réglementaire d'admission, présidée par le directeur de l'institut. Jusqu'en 1996-1997, des tests d'admission étaient organisés dans les deux antennes pour justifier les propositions faites en commission d'admission. Ces tests ont été abandonnés en Polynésie française, où seul l'examen des dossiers prévaut.

Le tableau suivant fait apparaître des admissions se situant en moyenne à 85% des dossiers de candidatures.

	Nbre de candidats	Nbre d'admis	Nbre d'inscrits	% d'admis	% d'inscrits
1994-1995	177	121	90	68%	51%
1995-1996	139	122	105	88%	76%
1996-1997	153	145	125	95%	82%
1997-1998	187	169	132	90%	71%



Parmi les étudiants autorisés à s'inscrire, certains se trouvent dans l'obligation, compte tenu du faible nombre de bourses, d'accepter un poste de maître auxiliaire, se réservant la possibilité de se présenter à des concours internes ou territoriaux. En moyenne, 20% des admis ne s'inscrivent pas aux diverses préparations de l'IUFM.

Le profil des étudiants est très divers, tant du point de vue des formations que de l'origine géographique. Certains étudiants ont la licence idoine, d'autres non. À Nouméa, on rencontre en mathématiques un ingénieur des techniques agricoles qui n'était pas formé à l'agronomie tropicale ; en sciences de la vie, un médecin, un vétérinaire, un agronome... Des étudiants ont acquis leur DEUG à La Réunion ou leur licence à Bordeaux. La proportion d'étudiants diplômés de l'université française du Pacifique est en constante progression (75% en 1998, 80% en 1999). La faiblesse des candidatures en nombre et en qualité vient de ce que les bons lauréats du baccalauréat, puis de la licence, partent pour la métropole. Pour les étudiants qui restent, l'absence d'allocation est dissuasive.

Ces observations doivent être complétées par une donnée particulièrement préoccupante : si la majorité des étudiants sont natifs de Polynésie pour l'antenne de Tahiti ou de Nouvelle-Calédonie pour l'antenne de Nouméa, il n'y a pratiquement aucun Mélanésien qui s'inscrit à l'IUFM. Différents facteurs, qu'il conviendrait de cerner pour remédier à cette carence, engendrent cette situation. L'un d'entre eux concerne, en amont de l'IUFM, l'université où il serait nécessaire, par le développement d'une forme de préprofessionnalisation, de susciter des vocations et

d'améliorer les compétences nécessaires à la préparation des concours nationaux. Elle existe dans certaines disciplines (mathématiques en Polynésie française par exemple) mais doit être intensifiée et développée dans toutes les filières. En ce sens, la scission récente de l'UFP en deux universités devrait être l'occasion de resserrer la collaboration entre les universités et l'IUFM.

**La formation.** Elle concerne actuellement la seule préparation aux concours externes (CAPES, CAPET, CAPLP2) et se fait à l'IUFM dans les deux centres.

Il y a sept filières à Tahiti, six à Nouméa : lettres modernes, histoire-géographie, anglais, mathématiques dans les deux centres, physique-chimie, économie-gestion B (qui sera fermée l'an prochain), tahitien-français à Tahiti, sciences de la vie et de la terre à Nouméa (ouverte l'an prochain à Tahiti).

**Le plan de formation et son évolution.** Le plan de formation PLC1-PLC2 et PLP1-PLP2 a été défini dans le cadre du projet d'établissement 1995-1999, à partir des textes et orientations ministérielles, de principes pédagogiques de référence et en tenant compte en partie du contexte environnant. Les principes et objectifs du plan de formation ont été en grande partie appliqués ou atteints principalement dans les domaines disciplinaires en première année et de professionnalisation en deuxième année.

Cependant, un recadrage des "maquettes" de formation PLC1-PLC2/PLP1-PLP2 des deux sites s'est avéré nécessaire afin d'assurer une cohérence générale du plan de formation sur les deux antennes et de réaffirmer la place des enseignements non disciplinaires. Cela s'est traduit essentiellement par une structuration plus importante des formations générales et transversales, du tutorat, du mémoire professionnel en 1ère année et en 2ème année.

**Mise en œuvre du plan de formation.** La mise en œuvre du plan de formation a été différente en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie pour les raisons suivantes :

- les calendriers : le calendrier universitaire polynésien est calqué sur le calendrier métropolitain alors que le calendrier calédonien est défini par rapport au calendrier austral. ;
- les équipes de formateurs à temps plein sont très différentes en Polynésie (un formateur à temps plein par filière et un formateur à temps plein en formation générale) et en Nouvelle-Calédonie (binômes d'enseignants permanents en mathématiques ou en SVT, pas de formateur permanent à temps plein en formation générale) ;
- le potentiel d'intervenants universitaires, plus important en Polynésie, et le volume d'intervenants extérieurs, plus réduit en Nouvelle-Calédonie ;
- les relations avec les IA-IPR et correspondants : la mise en œuvre du plan de formation nécessite, surtout en deuxième année, des relations de coopération étroite avec les IA-IPR de spécialité ou correspondants pédagogiques (lorsqu'il n'existe pas d'IA-IPR ou de correspondant de la filière disciplinaire). Cette collaboration s'établit actuellement dans le strict respect des compétences et responsabilités de chacun. Sur les 5 IA-IPR de spécialité résidant dans le Pacifique, 3 sont à Nouméa (anglais, mathématiques, lettres) et 2 à Papeete (histoire-géographie, économie-gestion).

L'environnement socio-culturel : la complexité de l'environnement calédonien sur le plan culturel et linguistique conduit à renforcer depuis plusieurs années (hors volume horaire des maquettes de formation) les formations générales et transversales en deuxième année, et la mise en place de stages en "brousse" afin de préparer les professeurs stagiaires aux conditions d'exercice de leur métier.

Il est important de noter les difficultés rencontrées par chaque site pour faire intervenir des enseignants compétents à la fois dans le champ disciplinaire (par exemple, en ancien français au CAPES de Lettres modernes ou en histoire médiévale au CAPES d'Histoire-Géographie) et sur le plan des méthodes de préparation à un concours ou sur la professionnalisation des stagiaires.

Le potentiel d'enseignants est restreint. Aussi est-il nécessaire d'établir des coopérations "inter-sites" ou avec les vice-rectorats. Lorsqu'aucune solution n'est trouvée dans ce cadre, il est fait appel à des "missionnaires" métropolitains spécialisés, mais les limites budgétaires ne permettent pas d'avoir recours à ce type de solution aussi souvent qu'il serait souhaitable.

**L'articulation entre la théorie et la pratique.** En 1<sup>ère</sup> année, les étudiants donnent la priorité aux formations disciplinaires qui exercent un poids déterminant, au détriment notamment du stage en établissement. En deuxième année, le caractère professionnalisant de la formation favorise de façon évidente l'articulation entre théorie et pratique, notamment à travers les études de cas, le tutorat et les stages en établissement.

Soucieux d'améliorer la relation théorie-pratique, l'IUFM a engagé un effort qui porte notamment sur :

- un renouvellement des thèmes de formation (modules sur les élèves en difficulté, problèmes de maltraitance et de violence) ;
- une adaptation des contenus des modules (particulièrement en didactique) aux réalités du contexte environnant (multilingue et polyculturel) ;
- un renforcement des stages en établissement ;
- une amélioration des relations entre stagiaires-conseillers pédagogiques / formateurs IUFM / IA-IPR ;
- de nouvelles modalités concernant le mémoire, entraînant une plus grande implication du formateur de l'IUFM, notamment des responsables de filières ;
- le développement des réunions bilan (direction des antennes avec les stagiaires).

**La formation générale.** Elle concerne surtout les stagiaires de 2<sup>ème</sup> année. Ces modules sont diversement appréciés, même si un effort d'adaptation aux réalités a été pris en compte par les formateurs. Des interrogations et des critiques concernant l'intérêt de certaines formations subsistent. Le volume horaire total, et donc la durée de chaque module, ne permet pas d'assurer une véritable formation sur le thème abordé. Dans la plupart des cas, ces modules relèvent plus de l'information ou de la sensibilisation aux problèmes abordés que d'un travail approfondi. Par ailleurs, les professeurs stagiaires regrettent que la formation soit concentrée sur une courte période de l'année.

Une difficulté propre à l'IUFM du Pacifique doit être soulignée pour réaliser les modules de formation générale et transversale : à l'exception du site IUFM de Polynésie qui dispose d'un formateur intervenant dans les domaines de la pédagogie et de la psychologie, l'IUFM ne dispose pas d'un potentiel de formateurs (particulièrement en sciences de l'éducation), ni de réseau ou d'équipe d'enseignants comme dans les académies métropolitaines. Les rares personnes spécialisées, sur le Territoire, dans ce domaine sont extrêmement sollicitées et donc peu disponibles.

**La prise en compte de la diversité du public et du terrain d'exercice.** L'IUFM du Pacifique a amorcé, en particulier en Nouvelle-Calédonie, une inflexion du plan de formation des stagiaires de deuxième année afin d'essayer de mieux prendre en compte la diversité des terrains d'exercice. Il s'agit, en la circonstance, de spécificités propres au Pacifique et qui n'existent nulle part ailleurs (hors Antilles-Guyanne et La Réunion) consécutives à l'isolement, à l'éloignement des établissements scolaires et à des contextes socio-culturels complexes.

Pour l'instant, cette initiative - très appréciée des stagiaires - prend la forme d'un module de formation (1 semaine) visant à sensibiliser les futurs professeurs aux conditions d'exercice du métier d'enseignant dans un contexte multilingue et polyculturel. L'idéal serait de pouvoir affecter les stagiaires dans des établissements du même type que ceux où ils exerceront à l'issue de leur titularisation. Si rien ne s'oppose en théorie à cette hypothèse de travail, les répercussions financières (indemnité de stages - frais de déplacement pour organiser les regroupements et le suivi) ne peuvent être prises en compte dans le cadre budgétaire actuel. Il serait nécessaire, à l'avenir, d'envisager sur le plan budgétaire un volet spécifique permettant d'organiser, au moins en partie, des stages (pratique didactique) dans des établissements présentant des contraintes identiques à celles des futurs lieux d'affectation.

**Les résultats aux concours.** Le concours est un concours national, c'est-à-dire que les compositions ont lieu avec les mêmes sujets et à la même heure sur tout le territoire de la République (métropole + DOM + TOM). Les candidats de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française composent donc à partir du début de soirée. Les candidats admissibles vont subir les épreuves orales d'admission en métropole.

En pourcentage, les résultats apparents ne sont pas mauvais et peuvent être comparés aux résultats nationaux. Les données statistiques doivent cependant être examinées avec précaution : étant donné le nombre modeste de

## Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

*Antenne de Nouvelle-Calédonie*

	Session 1996			Session 1997			Session 1998		
	Présents	Admis	% admis / présents	Présents	Admis	% admis / présents	Présents	Admis	% admis / présents
<b>CAPES</b>									
Lettres modernes	4	1	25%	13	3	23,1%	6	2	33,3%
Histoire-Géographie	7	1	14,3%	15	2	13,3%	4	1	25%
Anglais	15	8	53,3%	13	8	61,5%	12	2	16,7%
Mathématiques	7	1	14,3%	9	3	33,3%	7	0	0%
Sciences vie et terre	10	1	10%	7	2	28,6%	13	2	15,4%
<b>CAPLP2</b>									
Lettres / Histoire	3	1	33,3%	14	2	14,3%	5	1	20%
Anglais / Lettres	11	6	54,5%	12	5	41,7%	12	2	16,7%
Bio. option Santé. Environ.	1	0	0%	-	-	-	-	-	-
Mathématiques / Sciences	-	-	-	8	1	12,5%	-	-	-

*Antenne de Polynésie française*

	Session 1996			Session 1997			Session 1998		
	Présents	Admis	% admis / présents	Présents	Admis	% admis / présents	Présents	Admis	% admis / présents
<b>CAPES</b>									
Lettres modernes	6	1	16,7%	3	1	33,3%	9	1	11,1%
Histoire-Géographie	5	0	0%	10	1	10%	13	1	8%
Anglais	10	2	20%	7	2	28,6%	14	2	14,3%
Mathématiques	9	1	11,1%	7	0	0%	7	0	0%
Physique-Chimie	10	0	0%	8	1	12,5%	8	0	0%
Tahitien-Français	-	-	0%	-	-	-	12	2	16,7%
<b>CAPET</b>									
Éco.-Gestion option Éco. et gestion administrative	2	0	0%	-	-	-	-	-	-
Éco.-Gestion option Éco. et gestion comptable	3	0	0%	3	0	0%	5	0	0%
<b>CAPLP2</b>									
Lettres / Histoire	-	-	-	5	1	20%	10	1	10%
Anglais / Lettres	-	-	-	3	1	33,3%	12	1	8,3%
Mathématiques / Sciences	-	-	-	3	0	0%	-	-	-

candidats, la réussite ou l'échec d'un seul candidat implique immédiatement une variation forte du taux de succès. Ainsi, un résultat ponctuel de zéro admis telle ou telle année dans une discipline ne saurait induire un jugement par trop négatif ; de même, les bons scores ponctuels doivent être considérés comme d'excellents résultats sans engendrer de triomphalisme démesuré.

À noter que les résultats sont acceptables dans les matières où il n'y a pas de déficit dans le second degré (c'est le cas des SVT). Là où il y a beaucoup de postes vacants, les stagiaires ne font qu'un an à l'IUFM, ou même moins, se font nommer maîtres auxiliaires et se présentent ensuite au CAPES interne. Le recrutement des maîtres auxiliaires est quantitativement important, et rémunérateur, sur les Territoires. Il prive l'IUFM des doublants dont on sait qu'ils peuvent constituer un vivier de qualité (voir les IUFM métropolitains). Il est urgent de remédier à ce que l'on peut appeler un véritable détournement des missions de l'IUFM, par exemple par un engagement plus strict.

Souvent, à Nouméa au moins, les candidats se présentent à la fois au CAPES et au concours de PLP2, du moins dans les matières où cette dernière formation existe, ce qui n'est pas le cas des SVT. L'administration a tendance à orienter vers cette deuxième filière les candidats réputés trop faibles pour le CAPES.

À Papeete, il y a de 0 à 2 reçus par discipline. Les meilleurs résultats sont en lettres modernes et en anglais, faibles en mathématiques et en sciences physiques.

Les résultats au concours sont meilleurs en Nouvelle-Calédonie (12 succès contre 6 en moyenne, avec des effectifs moindres), où la participation de l'université est plus normale, et où la plupart des candidats proviennent d'une population imprégnée de culture et de méthodes françaises.

La filière Tahitien-Français a été créée en septembre 1997 à l'antenne de Polynésie française de l'IUFM pour préparer au CAPES de Tahitien-Français, dont la première session a eu lieu en 1998 sous deux formes, externe et interne. Les candidats viennent à 98% du cursus de reo maohi. Au concours externe, les 12 inscrits administratifs ont passé les épreuves, 4 ont été admissibles et 2 reçus. Au concours interne, on a enregistré 11 inscrits, 8 présents, 4 admissibles et 2 reçus.

Ce CAPES, bivalent, pose plusieurs problèmes :

- le niveau des candidats en français laisse à désirer. Or, si leur horaire en tahitien est insuffisant ou s'il leur arrive de professer un jour ailleurs qu'en Polynésie, ils devront enseigner le français ou deviendront professeurs de français ;
- force est de constater que le CAPES interne ne comporte aucune épreuve de français, ce qui paraît pour le moins singulier ;
- le nombre de personnels suffisamment qualifiés, susceptibles de conseiller en matière pédagogique ou de participer aux travaux des jurys et du jury académique, est très insuffisant.

Par ailleurs, les stagiaires de deuxième année de l'IUFM ont émis le souhait de rédiger leur mémoire professionnel en tahitien, ce qui ne semble pas correspondre à l'objectif recherché : celui d'une réflexion professionnelle sur la didactique et la pédagogie de la discipline.

L'organisation de ce CAPES et de son enseignement méritent une attention particulière comme l'avait souligné un récent rapport de l'Inspection générale.

### **L'évaluation de la formation des stagiaires de deuxième année**

Le dispositif de validation de la formation des stagiaires de deuxième année est sensiblement différent en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie (organisation générale - modalités - "support" d'évaluation). Même si le système actuel ne semble soulever aucune difficulté majeure de la part des personnes concernées (stagiaires, formateurs, conseillers pédagogiques, IA-IPR), il serait utile et nécessaire d'engager une réflexion afin d'harmoniser les concepts, les pratiques entre les sites et les rôles respectifs des formateurs, des conseillers pédagogiques et des IA-IPR.

**Les modules de formation.** Pour les raisons évoquées par ailleurs, la durée des modules de formation, mais aussi la nature ou les objectifs de ces modules qui relèvent parfois de l'information et de la sensibilisation, rendent difficile l'évaluation des stagiaires. Celle-ci repose essentiellement sur une fiche individuelle d'évaluation du stagiaire établie par le formateur.

**Les stages.** Sans que le travail accompli par les formateurs ni le sérieux professionnel des stagiaires puissent être mis en doute, une réflexion serait nécessaire afin de clarifier et d'améliorer les procédures d'évaluation des compétences des stagiaires durant leur 2<sup>ème</sup> année de formation. Celles-ci reposent actuellement sur un rapport établi par le conseiller pédagogique pour le stage de pratique accompagnée, sur deux rapports (conseiller pédagogique, chef d'établissement) et les comptes rendus des visites organisées au cours du stage pour le stage en situation de responsabilité.

Il serait nécessaire de perfectionner le contenu de ces rapports, notamment des critères d'observation et d'évaluation, et d'améliorer les relations responsables de filières / conseillers pédagogiques / stagiaires.

**Le mémoire professionnel.** Le mémoire professionnel est évalué dans le cadre d'une soutenance en présence d'un jury constitué du responsable méthodologique du mémoire, du responsable de filière et d'un enseignant (généralement un conseiller pédagogique). L'IA-IPR de spécialité peut assister à la soutenance du mémoire mais ne participe pas à l'évaluation.

L'évaluation du stagiaire à travers le mémoire professionnel est sans aucun doute une des composantes de l'évaluation globale de la formation qui pose le moins de problème aux formateurs, compte tenu de la rigueur du cadre méthodologique et de la qualité du travail généralement fourni par les stagiaires.

**La validation de la formation des stagiaires.** L'ensemble des évaluations fait l'objet d'une synthèse lors de la réunion de la commission de validation rassemblant les responsables des filières et les formateurs intervenants. Au vu de cette synthèse, le directeur de l'IUFM du Pacifique porte une appréciation finale.

**Modalités de bilan.** La procédure de validation de la formation et de titularisation par un jury académique n'appelle pas de remarque particulière. On notera que, très généralement, les avis du jury académique et de l'IUFM sont concordants. En cas de doute ou de divergence d'appréciation, une inspection de contrôle est alors organisée. Jusqu'à présent, les cas de reconduction de stage ont été très limités et aucun stagiaire de l'IUFM du Pacifique n'a été l'objet d'un ajournement définitif.

Il est à remarquer que, depuis deux ans, l'IUFM siège dans le jury académique, ce qui n'était pas antérieurement le cas. Les relations de personnes d'une part, et de coopération d'autre part, ont permis d'établir un climat et des conditions de travail bénéfiques, particulièrement pour les stagiaires.

## 2 - L'ANTENNE DE WALLIS ET FUTUNA

L'antenne de Wallis et Futuna est la seule des trois antennes à avoir une compétence dans la formation des enseignants du premier degré. Elle concerne les instituteurs titulaires du DEUG premier degré (et non les professeurs des écoles). Ces instituteurs ont une compétence territoriale.

La formation des maîtres du premier degré à Wallis et Futuna recouvre également le secteur de la formation continue depuis la création de l'IUFM.

L'État est compétent pour tout le système éducatif, mais l'enseignement du premier degré est régi par une convention établie entre le ministre de l'Éducation nationale et la Mission catholique qui prend en compte la formation dispensée à l'IUFM. Signée en 1995, cette convention doit faire l'objet d'une reconduction en 2000.

*Article 13 de la convention État/Mission catholique relatif à la formation initiale :*

*"À compter de l'entrée en vigueur de la présente convention, le recrutement des enseignants s'opère par concours organisé par le vice-rectorat. Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat. À l'issue du concours,*

*les candidats admis suivent une formation initiale à l'Institut universitaire de formation des maîtres du Pacifique (antenne de Wallis et Futuna) pendant trois ans.*

*Cette formation est sanctionnée par le diplôme d'instituteur institué par le décret n° 78-873 du 02 août 1978 modifié. Elle fait l'objet d'une convention entre l'État, l'université française du Pacifique et l'IUFM du Pacifique. La Mission catholique est chargée, dans les conditions définies par cette convention, d'assurer la part de formation relative au système éducatif à Wallis et Futuna et au caractère propre des écoles primaires du Territoire."*

Ce texte précise notamment que les enseignements spécifiques sont ceux de la catéchèse et seront assurés par les intervenants désignés par la Direction de l'enseignement catholique pour un quota de deux heures par semaine en moyenne hors des périodes de stage. Ces enseignements constituent une unité de formation dont l'évaluation est indépendante des validations des autres unités conditionnant la délivrance du diplôme d'instituteur. Il rappelle également que le "DEUG premier degré" préparé en deuxième et troisième années de formation à l'IUFM est placé sous la stricte responsabilité de l'université française du Pacifique.

**L'admission.** Les instituteurs stagiaires sont recrutés au niveau du baccalauréat, par concours organisé par le vice-recteur, président du jury. Outre le directeur de l'IUFM, ou son représentant, qui est membre de droit, les membres du jury sont choisis, d'une part, parmi les personnels enseignants de l'IUFM du Pacifique désignés sur proposition du directeur, et d'autre part, parmi les personnels placés sous l'autorité du vice-recteur et ayant une expérience de la formation des instituteurs.

Les lauréats s'engagent à servir dix ans le Territoire. Ils sont tous de fait d'origine wallisienne ou futunienne.

**La formation.** Elle comprend : une première année consacrée aux approfondissements disciplinaires et aux éventuelles remises à niveau, ainsi qu'à des premiers éléments de formation générale et professionnelle ; une deuxième et une troisième années consacrées à la formation professionnelle approfondie et à la préparation du DEUG mention "Enseignement du premier degré".

La Mission catholique intervient sur les trois années pour assurer les enseignements relatifs au système éducatif à Wallis et Futuna et au caractère propre des écoles primaires du Territoire.

Le plan de formation est construit sur la base d'unités de formation.

La formation de *première année* comporte 13 unités de formation : 9 disciplinaires de 52 heures chacune, 1 consacrée aux langues vernaculaires (Wallisien et Futunien), 1 de formation professionnelle de 78 heures (pédagogie) et 2 de formation générale de 52 heures (une d'instruction civique, associée à l'histoire-géographie, et une relative au caractère propre de l'enseignement primaire).

Elle comprend en outre 4 stages : un stage en immersion de 3 semaines destiné à la sensibilisation au métier d'enseignant et à l'observation ; un stage de 2 semaines de pratique accompagnée durant lequel le stagiaire prépare 3 séances d'enseignement de son choix avec l'aide du conseiller pédagogique ; un stage de 3 semaines de pratique accompagnée au cours duquel les instituteurs stagiaires préparent cinq séquences d'enseignement sur thèmes imposés (deux de formation suivies de trois d'évaluation), enseignements effectués en présence de rapporteurs du jury ; un stage périscolaire de préparation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (organisé au niveau de l'île pendant une période de vacances).

La formation de *deuxième année*, outre l'enseignement dans le cadre du DEUG, comporte 11 unités de formation : 5 de formation disciplinaire de 26 heures chacune, 1 de français de 52 heures, 1 de 13 heures consacrée aux langues vernaculaires (Wallisien et Futunien), 2 de formation professionnelle de 52 heures chacune (pédagogie appliquée aux cycles 1 et 2 ; philosophie de l'éducation et pédagogie générale), 1 de 26 heures consacrée aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et 1 unité de 46 heures relative au caractère propre de l'enseignement primaire.

La formation comporte également 5 stages : 1 de pratique accompagnée de deux semaines, 1 d'adaptation et d'intégration scolaire d'une semaine, 2 stages de 3 semaines chacun consacrés aux actions de pédagogie appliquée

aux cycles 1 et 2 et 1 d'une semaine en collège. De plus, des stages périscolaires de préparation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et de secourisme sont organisés pendant les périodes de vacances.

La formation de *troisième année* comporte également un enseignement dans le cadre du DEUG et, dans le cadre de la formation IUFM, 10 unités de formation : 6 disciplinaires (2 de 52 heures et 4 de 26 heures), 1 de 13 heures consacrée aux langues vernaculaires (Wallisien et Futunien), 1 de pédagogie appliquée au cycle de 26 heures, 1 de 26 heures consacrée aux nouvelles technologies de l'information et la communication, 1 de formation générale consacrée à la connaissance de l'environnement économique, politique, social et culturel de l'école pour une durée de 52 heures. Parmi celles-ci, 25% sont consacrées au caractère propre du système éducatif à Wallis et Futuna et dispensées par des enseignants dépendant de la Direction de l'enseignement catholique.

La formation professionnelle comporte également un stage de 3 semaines consacré aux actions de pédagogie appliquée au cycle 3 et un stage en responsabilité d'une durée de 8 semaines. Un stage périscolaire se déroule pendant les périodes de vacances pour la préparation du brevet de surveillant de baignade.

**La formation au DEUG mention "Enseignement du premier degré"** est délivrée par l'université française du Pacifique qui en organise les enseignements avec l'appui logistique de l'IUFM du Pacifique qui dispose sur place des infrastructures nécessaires.

La première année de DEUG, dispensée au cours de la deuxième année d'IUFM, comporte cinq unités de formation, de 56 heures chacune, qui doivent toutes être validées au cours de la troisième année d'IUFM. La deuxième année de DEUG, au cours de la troisième année d'IUFM, est construite sur le même schéma.

Les enseignements sont assurés, pour un tiers, directement par les enseignants de l'université française du Pacifique venant en mission à partir du centre universitaire de Nouvelle-Calédonie et, pour les deux autres tiers, par des intervenants extérieurs recrutés par l'UFP essentiellement parmi les personnels de l'IUFM. Les examens relèvent évidemment de l'autorité de l'université.

Les unités de formation constituant le DEUG et leur contenu ont été définis en concertation avec l'UFP à partir de la maquette d'habilitation de l'université. Cette concertation assure une parfaite complémentarité entre les enseignements disciplinaires dispensés par l'IUFM dans le cadre de sa formation et ceux dispensés dans le cadre du DEUG.

L'habilitation délivrée pour cette formation doit faire l'objet d'un renouvellement en 1999.

**La formation dispensée par la Direction de l'enseignement catholique** concerne l'enseignement de la catéchèse. Le contingent horaire réservé à cet enseignement est de 52 heures la première année, 46 heures la deuxième année, 46 heures la troisième année (2 heures par semaine en moyenne, hors les semaines de stage).

L'évaluation de cette formation est organisée par la Direction de l'enseignement catholique, indépendamment des validations conditionnant la délivrance du diplôme d'instituteur.

**Le contrôle des connaissances.** Il est effectué chaque année par un jury, composé de tous les formateurs intervenus dans l'année de formation, à partir des dossiers individuels des candidats. Le dossier comporte les résultats obtenus dans les unités de formation, les décisions de validation, éventuellement les propositions de validation d'unités en 2e session ainsi qu'une fiche de synthèse de chaque stage en milieu scolaire.

À la fin de la première année, une fiche établie par le service Jeunesse et sport mentionnant la validation ou la non validation du stage BAFA est annexée au dossier. Le passage de la 2ème année à la 3ème année est automatique. Le jury de seconde année a pour objet de détecter les éventuels "cas d'espèce" pour lesquels l'IUFM prendrait l'initiative de proposer au jury de validation finale le redoublement avec prolongation de stage ou l'exclusion.

Pour l'attribution du diplôme d'instituteur, le jury de l'IUFM fait une proposition au jury constitué par le vice-recteur qui, jouant le rôle d'un jury académique, prend les décisions finales.



### 3 - LA VIE ÉTUDIANTE

La situation des étudiants de l'IUFM du Pacifique se caractérise par la faiblesse des effectifs dans chacune des antennes : 110 en Polynésie française, 70 en Nouvelle-Calédonie, 30 à Wallis et Futuna en formation initiale. Les étudiants se félicitent de leurs très bonnes conditions de travail, tant à Nouméa qu'à Papeete. En très petits groupes, ils bénéficient d'un suivi pédagogique très particulier qui met en évidence des conditions exceptionnelles de personnalisation de la formation avec des enseignants très proches d'eux. Ils disposent également d'un accès facilité à l'administration de l'établissement pour toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de leur cursus de formation et d'une aide pour leurs relations avec d'autres institutions (vice-rectorat, CAFAT, Mutuelles...).

En revanche les étudiants de l'IUFM ne bénéficient d'aucune des structures universitaires (restauration, logement, amphithéâtres, terrains de sport...) du fait de l'implantation des bâtiments, éloignés des centres universitaires. Les projets de construction sur les campus universitaires devraient améliorer cette situation.

On notera au passage qu'ils profitent, du moins en Nouvelle-Calédonie, d'une préparation plus longue qu'en métropole en raison de l'année australe. En revanche, en raison du décalage horaire, ils composent à des heures tardives et dans des conditions matérielles difficiles, du moins à Tahiti (absence de climatisation, salles d'examen non confortables et bruyantes).

Les étudiants se plaignent de l'installation en centre-ville, de l'absence de laboratoire de langues, de laboratoire de sciences physiques à Papeete où ils font leurs manipulations dans les lycées, et de laboratoire de sciences naturelles à Nouméa où ils sont admis après les cours dans ceux de l'université en sciences de la terre, dans ceux du lycée La Pérouse en sciences de la vie. Par ailleurs, ils regrettent les problèmes de transmission de documents en provenance de la métropole : à Tahiti, les rapports de jury de CAPES de l'année précédente n'arrivent pas avant l'écrit de la session suivante ; c'est d'autant plus incompréhensible qu'il suffirait de peu de chose pour remédier à cette carence.

### 4 - LA DOCUMENTATION

À la création de l'établissement, l'IUFM ne disposait d'aucune bibliothèque et il a fallu constituer puis développer les ressources documentaires nécessaires aux enseignants et aux étudiants. Les moyens budgétaires consacrés, tant au niveau des équipements que des personnels, ont été très importants.

La politique d'acquisition d'ouvrages et de périodiques est essentiellement orientée vers les besoins spécifiques de l'IUFM : ouvrages, documents ou publications destinés à la préparation aux concours ou consacrés à la pédagogie, la psychologie, la didactique ou la vie scolaire.

Les professeurs et les étudiants disposent d'un centre de ressources documentaires dans chaque antenne. Celui de Papeete est très insuffisant ; il n'y a guère que des ouvrages de didactique et le local est trop exigu. Les élèves vont à la bibliothèque de l'université et souhaitent la fusion des deux bibliothèques, ce qui semble pour l'instant illusoire vu les relations entre les deux établissements. Celui de Nouméa dispose de 4 000 volumes environ ; les ouvrages de fond, de culture générale sont mieux représentés qu'à Papeete.

Les trois centres documentaires sont informatisés (logiciel BCDI).

Une bibliothécaire, nommée sur poste budgétaire, est chargée de mission auprès des trois sites. Elle effectue une mission annuelle sur chacun d'eux.

### 5 - TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

L'équipement de l'IUFM en matière de nouvelles technologies de communication est exceptionnel pour le nombre d'utilisateurs. Chaque utilisateur dispose d'un support technologique de pointe pour mener à bien chaque objectif. Peu d'établissements sont équipés d'un tel parc informatique dans le Pacifique, et même en métropole.

Depuis septembre 1998, la responsabilité de l'informatique est confiée à un ingénieur informatique. Il est chargé, entre autres, d'assurer la maintenance et le développement de l'informatique (réseaux locaux, accès Internet, site Web, maintenance des applications comptables, formation). Il effectue une mission annuelle sur chacun des trois sites.

L'établissement a un correspondant informatique dans chacune de ses antennes. Ce poste est assuré par un PRAG auquel un certain quota d'heures est attribué pour exercer cette fonction. Son rôle se limite à la correspondance logicielle, à la maintenance et au développement du site Web de l'IUFM. Les correspondants logiciels sont des utilisateurs avertis en informatique. Ils programment leurs propres applications pédagogiques pour l'IUFM.

L'accès à Internet est possible dans chaque antenne. En Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, l'IUFM a souscrit un abonnement auprès d'un prestataire local qui lui donne la possibilité de se connecter à Internet et de disposer respectivement de 12 et 7 boîtes aux lettres. Tous les postes du personnel administratif sont équipés de modems ainsi que, à Nouméa, trois postes en accès libre destinés aux étudiants. À Wallis et Futuna, il n'y a pas de prestataire de service Internet et l'accès au réseau se fait par l'intermédiaire d'une communication téléphonique entre Wallis et Nouméa. Étant donné le coût des communications, l'accès au réseau Internet est très restreint.

## 6 - LA RECHERCHE

À ce jour, l'IUFM n'a pu prendre réellement en compte la mission "recherche", la cause principale étant l'absence d'enseignants-chercheurs. D'autres raisons sont avancées par l'établissement pour expliquer l'absence de développement du secteur de la recherche : ce sont la priorité qui a été donnée à la mise en place des structures et des plans de formation, la charge de travail des enseignants, qui sont à la fois formateurs et responsables de filière (mais aussi une motivation insuffisante de la part de certains enseignants en ce qui concerne la construction des projets) et la limitation des durées de séjour à 4 ans maximum.

La direction de l'institut est consciente que l'activité des enseignants ne peut rester cantonnée à la seule préparation aux concours, sous peine de sclérose. Elle tente d'initier un axe de recherche sur le thème "*Former des enseignants exerçant dans un contexte polyculturel, multilingue et isolé (milieu insulaire)*". Le projet est intéressant car il concerne l'ensemble des sites de l'IUFM du Pacifique, mais aussi d'autres IUFM (Antilles-Guyane, La Réunion) qui se trouvent confrontés à cette problématique et ont déjà engagé des recherches dans ce domaine.

Néanmoins, l'isolement dans lequel se trouve l'institut, l'absence de relations avec l'université - qui n'a d'ailleurs pas fait des sciences de l'éducation l'un de ses domaines de recherche -, le manque de potentiel humain risquent de constituer des obstacles au bon développement de ce thème de recherche.

## 7 - LA FORMATION CONTINUE

Pour des raisons institutionnelles, seules les antennes de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna sont impliquées dans la formation continue des enseignants. En Polynésie française, l'IUFM n'a pas de compétence en matière de formation continue.

En Nouvelle-Calédonie, la formation continue est assurée en collaboration avec le vice-rectorat (pas de MAFPEN, une DIFPEN) pour les concours internes, mais il n'y a pas de budget ni de réunion de préprofessionnalisation. Ces concours n'enregistrent la candidature d'aucun Mélanésien.

La formation continue à Wallis et Futuna est régie par la convention entre l'État et la Mission catholique, notamment en son article 22 :

*"L'État assure le contrôle pédagogique et celui des installations matérielles pour donner aux personnels enseignants les moyens d'améliorer leur qualification et d'assurer leur promotion, et pour garantir les meilleures conditions de fonctionnement de l'enseignement primaire.*

*L'IUFM du Pacifique (antenne de Wallis et Futuna) assure la formation continue des personnels enseignants. Une convention entre le directeur de cet établissement et le représentant de l'État définit les modalités de sa prise en charge. Une convention particulière entre l'État, l'IUFM du Pacifique (antenne de Wallis et Futuna) et la Mission catholique définit les modalités dans lesquelles est assurée, par des intervenants proposés par cette dernière, la part de la formation continue relative au caractère propre de l'enseignement dispensé dans les écoles relevant de la Mission catholique.*

*Le directeur de l'enseignement catholique s'engage à donner toutes les facilités nécessaires aux enseignants pour participer à ces activités, dans la mesure où le service peut être assuré normalement."*

Certains éléments de cette convention ont été précisés dans le relevé de conclusions du groupe de suivi des 26 et 27 juin 1995, notamment *"la mise en place d'un plan de relève des instituteurs les moins diplômés à raison de dix par an pendant cinq ans ; ce sont donc dix postes qui seront chaque année ouverts au concours organisé par le vice-rectorat"*.

Suite à cette convention de concession, l'Institut universitaire de formation des maîtres du Pacifique est chargé de la totalité de la formation continue des enseignants du premier degré. Il s'agit de la préparation aux examens professionnels (CAP, CEAP), du perfectionnement pédagogique (échanges entre les stagiaires, apports et approfondissements à l'initiative des formateurs, adaptations aux réalités locales et pratiques en situation), d'actions spécifiques à la demande de groupes d'enseignants particuliers (directeurs, enseignants spécialisés, enseignants exerçant dans un niveau de classe donné, ...) ou des instances responsables, sur le Territoire, de l'enseignement du 1er degré, enfin, d'actions d'ouverture culturelle (conférences).

Rien n'a été fait jusqu'à présent à Wallis et Futuna pour la formation continue des enseignants du second degré, malgré des besoins évidents. Une convention IUFM / vice-rectorat, signée le 20 août 1999, permet d'engager plusieurs actions de formation continue des enseignants du second degré. Quatre stages figurent déjà au plan de formation continue de Wallis et Futuna.



Dans le paysage des instituts universitaires de formation des maîtres, celui du Pacifique présente des singularités qui multiplient les difficultés pour l'accomplissement de ses missions :

- c'est le plus petit des IUFM en termes d'effectif étudiant, chaque filière ne regroupant que quelques étudiants, ce qui rend difficile des études statistiques sur les résultats aux concours ;
- il est réparti sur trois sites très éloignés les uns des autres, ce qui complique les tâches de gestion, d'autant plus qu'il doit composer avec des calendriers universitaires différents selon les sites ;
- il souffre d'un environnement culturel et universitaire limité, l'université française du Pacifique - seul établissement d'enseignement supérieur français de la zone Pacifique - étant elle-même de petite taille ;
- il est éloigné de l'administration centrale, ce qui lui procure un sentiment d'isolement.

Malgré cela, on peut dire que l'IUFM du Pacifique existe, est bien géré et affiche des résultats convenables aux concours grâce à un investissement des personnels enseignants et administratifs qu'il convient de souligner.

Depuis sa création, le fonctionnement de l'institut repose sur un subtil équilibre entre la direction générale de l'établissement et les directeurs adjoints de chaque antenne qui disposent d'une autonomie assez large. L'IUFM a longtemps souffert de l'absence d'un secrétaire général capable d'assister le directeur dans ses tâches de gestion. L'arrivée récente d'une secrétaire générale a donné une plus grande cohérence à une structure trop compartimentée.

La question de la partition de l'IUFM se pose inévitablement vu l'éloignement des sites. Cette partition est même réalisée de fait, les budgets étant identifiés. Elle aurait l'intérêt de rendre inutile un échelon de responsabilité à Nouméa en regroupant les fonctions de directeur et de directeur pédagogique. Par contre, elle présente l'inconvénient d'amplifier les dysfonctionnements dus à l'effet de taille. En tous les cas, il ne serait pas raisonnable d'envisager trois IUFM, en identifiant Wallis.

Le Comité a relevé une absence de vie d'établissement. Le personnel IATOS est contractuel, avec un contrat annuel renouvelé chaque année par référence à la convention territoriale, ce qui génère un sentiment d'instabilité. Il est peu associé à la vie de l'établissement. Les enseignants, pratiquement tous professeurs agrégés, sont soumis à la règle des "deux fois deux ans" qui dissuade nombre d'entre eux de s'investir pleinement dans la vie de l'institut. Ils n'entretiennent avec le personnel IATOS que des relations de politesse alors qu'une structure à effectif réduit comme chaque antenne de l'IUFM du Pacifique est propice à des relations plus conviviales.

Comme nous l'avons souligné dans le rapport, les relations de l'IUFM avec l'université française du Pacifique ont longtemps été conflictuelles. Elles sont aujourd'hui réduites, voire inexistantes. Il est urgent que s'établissent des rapports normaux entre l'IUFM et les deux universités nouvellement créées : celle de Nouvelle-Calédonie et celle de Polynésie française. À cet égard, les conventions qui doivent être signées prochainement avec chaque université sont l'occasion d'établir des liens étroits entre établissements.

Sur le plan de la formation, la participation des enseignants-chercheurs, pour l'instant inexistante, doit être envisagée. La préparation aux concours du CAPES sera assurée de façon plus efficace et moins coûteuse par les personnels de l'université sur leur service. La part de l'enseignement par la recherche serait par là même assurée.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Sinon, des bourses pour préparer le CAPES en métropole seraient une solution moins coûteuse, qui permettrait en outre aux candidats de découvrir une autre université.

Il convient de lutter contre le repli sur soi des formateurs et des étudiants qui vivent actuellement en vase clos, sans profiter des avantages de l'université.

Il n'y a pas eu pour l'instant d'enseignant d'origine mélanésienne formé par l'IUFM. Ce n'est pas de la faute de l'IUFM puisque c'est l'absence de candidats à l'entrée qui est responsable de cette situation. Le Comité recommande à l'IUFM de réfléchir, en collaboration avec les universités, à la mise en place d'une filière de pré-formation aux métiers de l'enseignement adaptée aux étudiants d'origine mélanésienne, qui pourrait constituer un vivier de recrutement pour l'IUFM.

Sur le plan des moyens dont dispose chaque établissement, une mise en commun serait des plus bénéfiques pour les étudiants. La prochaine localisation de l'IUFM à proximité des campus universitaires de Punaauia en Polynésie française et de Nouville en Nouvelle-Calédonie doit permettre une utilisation plus rationnelle des moyens. On peut penser, en particulier, à la bibliothèque universitaire ainsi qu'aux laboratoires de langues et de travaux pratiques pour les disciplines scientifiques qui font cruellement défaut à l'IUFM.

Actuellement, la formation de professeurs des écoles n'entre pas dans le domaine de compétence de l'IUFM du Pacifique. Une réflexion sur la mise en place d'une formation de professeur des écoles à Nouméa, en collaboration avec l'Institut territorial de formation des maîtres, qui assure pour le moment cette formation, est en cours. Il est souhaitable que l'IUFM du Pacifique devienne un IUFM de droit commun en assurant partout la formation de professeur des écoles. À une préparation très isolée, des bourses pour étudier à Nouméa seraient préférables pour les candidats de Wallis et Futuna.

Le CAPES de Tahitien-Français créé en 1998 sous deux formes, externe et interne, pose plusieurs problèmes : le niveau des candidats en français laisse à désirer ; le CAPES interne ne comporte aucune épreuve de français, ce qui paraît pour le moins singulier ; l'encadrement des stagiaires par des conseillers pédagogiques est difficile faute de personnes suffisamment qualifiées. Il importe que l'IUFM repense l'organisation de la préparation de ce CAPES et de son enseignement, y compris pour les stagiaires de deuxième année. Si un CAPES de langues régionales de Nouvelle-Calédonie était créé, il conviendrait de s'inspirer de cette expérience pour éviter les mêmes erreurs.

La formation continue, qui concerne les enseignants des Territoires mais aussi les personnels IATOS de l'établissement, doit être une priorité pour l'IUFM. Un nombre important de professeurs de lycée sont recrutés par les Territoires chaque année comme maîtres auxiliaires, sans avoir suivi de formation à l'IUFM ou en abandonnant celui-ci au cours de la première année, puis sont titularisés au bout de quelques années. Il est nécessaire de développer pour ces personnels une formation qu'ils n'ont pas reçue dans le cadre de leur formation initiale. En ce qui concerne les IATOS, l'IUFM doit dégager des moyens pour former les personnels en place et les préparer aux concours internes qui devraient être organisés pour régulariser des situations souvent instables.

C'est à ces conditions que l'IUFM du Pacifique justifierait son existence et pourrait mériter une dimension universitaire dont il ne peut se prévaloir aujourd'hui.

CAP : certificat d'aptitude professionnelle  
CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire  
CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique  
CAPLP2 : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2ème grade

DETU : directeur d'études  
DEUG : diplômes d'études universitaires générales  
DOM : département d'Outre-mer

ENNA : école normale nationale d'apprentissage

GERICO : gestion relationnelle et informatisée des comptabilités

HTD : heure équivalent travaux dirigés

IA-IPR : inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional  
IATOS : personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service  
IUFM : institut universitaire de formation des maîtres

MAFPEN : mission académique de formation des personnels de l'Éducation nationale

PE : professeur des écoles  
PLC : professeur de lycée et de collège  
PLP2 : professeur de lycée professionnel  
PRAG : professeur agrégé enseignant dans l'enseignement supérieur  
PRCE : professeur certifié enseignant dans l'enseignement supérieur

STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives  
SVT : sciences de la vie et de la terre

TOM : territoire d'Outre-mer

# TABLE DES SIGLES





POSTFACE :  
RÉPONSE DU  
DIRECTEUR





# INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DU PACIFIQUE

[www.iufm-pacifique.nc](http://www.iufm-pacifique.nc)  
NOUVELLE-CALÉDONIE  
POLYNÉSIE FRANÇAISE  
WALLIS ET FUTUNA

Nouméa, le 13 janvier 2000

*Le Directeur*

**Le Directeur de l'IUFM du Pacifique  
au  
Comité National d'Évaluation**

Objet : réponse du Directeur

Le lecteur aura compris, à la lecture du rapport du CNE, à quel point l'IUFM du Pacifique constitue un établissement singulier, comportant des particularités qui rendent hasardeuse toute comparaison avec un IUFM métropolitain.

Éloignement, isolement, faibles bassins de recrutement, anciennes filières « instituteurs », éclatement en trois sites distants, particularités administratives liées aux législations des trois territoires concernés, limitation des durées de séjour des enseignants, absence d'enseignant-chercheurs, ne sont que quelques-uns des éléments que l'on découvre à la lecture de ce rapport, et qui concourent à mettre en évidence la spécificité de l'IUFM du Pacifique.

La réalité est bien plus complexe encore, qui doit tenir compte des éléments socioculturels, des politiques des pays et territoires d'outre-mer et des traditions locales. Mais cette complexité fait aussi l'intérêt de la mission de l'IUFM du Pacifique, et justifie son existence et son caractère unique de pôle d'excellence au sein de l'immensité du continent océanien. Soulignons, à cette occasion, l'intérêt pour l'IUFM de fédérer les trois sites de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis & Futuna, ce qui lui donne la « masse critique » nécessaire pour apparaître comme un interlocuteur unique dans la zone Pacifique.

Le rapport du CNE constitue une photographie prise à un moment de la vie de l'établissement (avril 1999). En ce sens, il en possède les qualités et les défauts : un certain nombre d'éléments objectifs et visibles décrivent notre fonctionnement, mais cet « instantané » doit, cependant, être mis en perspective, car les évolutions sont rapides pour un petit établissement comme le nôtre. D'autres éléments sont « hors-cadre » et ne peuvent être appréciés qu'avec une connaissance approfondie de la culture des pays d'outre-mer et des questions qui s'y posent, sachant que ces pays sont encore à la recherche de leur identité.

Le système éducatif est dépendant des options politiques de ces pays :

- En Polynésie française, le gouvernement comporte deux ministres ayant compétence en matière d'éducation ; l'enseignement primaire et secondaire est de compétence territoriale,
- À Wallis & Futuna, l'enseignement primaire est concédé à la Mission catholique par convention depuis 1995,
- En Nouvelle-Calédonie, l'accord de Nouméa et la loi organique (1999) prévoient un transfert progressif des compétences concernant le système éducatif de l'État vers le pays.

Dans ces conditions, l'IUFM doit tenir compte des réalités locales et des décisions politiques prises dans chaque pays. Pour ces raisons, je ne répondrai pas point par point aux éléments critiques du rapport, préférant donner quelques lignes directrices en réaction aux conclusions et recommandations qu'il propose.

Il apparaît dans ce rapport des estimations sur le coût de la formation à l'IUFM du Pacifique : elles pourraient induire un raisonnement simpliste qui consisterait à calculer le prix de revient d'un Capésien en divisant le budget de l'IUFM par le nombre de lauréats couronnés chaque année. Serait-il, en effet, plus « économique » de convertir ces crédits de l'État en bourses d'études au profit des étudiants océaniens, afin qu'ils poursuivent leurs études supérieures en France métropolitaine ?

Ce raisonnement ferait fi des décisions politiques qui ont présidé, en 1992, à la création de l'IUFM du Pacifique, en lui assignant un certain nombre de missions qui peuvent être évaluées maintenant, après 7 années de fonctionnement.

Depuis sa création, l'IUFM du Pacifique a formé environ 200 professeurs pour les lycées et collèges de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie (120 en formation initiale et 80 par les concours internes). Ce chiffre ne doit pas être analysé sèchement : il représente, dans la grande majorité, des ressortissants de ces deux territoires, qui vont exercer dans leur pays d'origine, en connaissant sa culture et son système de valeurs. Si ces étudiants avaient demandé à intégrer un IUFM métropolitain, leurs chances d'admission auraient été quasi-nulles vis-à-vis de la concurrence de leurs homologues métropolitains. Ils ont pourtant eu l'opportunité de réussir à l'IUFM du Pacifique, grâce essentiellement à l'encadrement assuré par des professeurs agrégés très motivés et les faibles effectifs des groupes, permettant une préparation pratiquement personnalisée.

Remarquons que, d'un simple point de vue financier, si ces 200 emplois de professeurs avaient été pourvus par des expatriés, il en aurait coûté à l'État :

- un volume de primes d'éloignement que l'on peut estimer à 59 millions de francs,
- des indemnités de déménagement (7,5 millions de francs),
- des billets d'avion (9,5 millions de francs),

soit l'équivalent de douze années de subventions MENRT ! Ce calcul étant fait sur six années, de 1994 à 1999, voilà qui relativise déjà beaucoup l'idée d'un établissement très coûteux ...

Mais il ne faut pas se limiter à une analyse en termes financiers. L'IUFM du Pacifique assure une mission de promotion de l'emploi local : à Wallis & Futuna, tous les instituteurs formés dans l'établissement sont Wallisiens ou Futuniens ; en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis & Futuna, tous les emplois d'IATOS sont pourvus par des résidents de ces pays.

De plus, l'établissement est consommateur de services et de biens, faisant travailler plusieurs petites entreprises et participant ainsi indirectement à la politique locale de l'emploi (les bassins de populations et le marché de l'emploi sont très restreints dans les pays d'outre-mer).

Enfin et surtout, l'IUFM du Pacifique contribue au rayonnement de la culture française de manière simultanée et harmonieuse sur les trois territoires. Cette situation privilégiée en fait une référence unique d'impact des actions éducatives françaises dans cette immense partie du monde, dominée par les influences culturelles anglo-saxonnes. La qualité de pôle d'excellence

de l'institut commence à être reconnue et nous sommes de plus en plus sollicités par nos partenaires du système éducatif :

- les vice-rectorats de Wallis & Futuna et de Nouvelle-Calédonie, pour la formation continue du second degré,
- les instituts de formation des enseignants au Vanuatu et en Nouvelle-Zélande avec qui nous avons des conventions de formation ou d'échanges.

C'est ainsi qu'est de mieux en mieux reconnue la qualité du système de formation des maîtres français. Déjà, certains signes révélateurs émergent pour engager l'établissement sur des voies pour lesquelles il n'avait pas « compétence » jusque-là : formation de maîtres-auxiliaires et formation de professeurs des écoles en Nouvelle-Calédonie, avec des retombées possibles en Polynésie française. À Wallis & Futuna, nous participons à la mise en place de classes d'application qui assureront une meilleure formation des instituteurs, mais qui permettront aussi, à terme de mettre en place un CAFIMF à vocation locale pour la promotion et la qualité de l'enseignement primaire.

Enfin, je nuancerai l'appréciation portée dans le rapport sur nos relations avec les universités : elles sont en voie de reconstitution et de consolidation, après une période qui fut effectivement conflictuelle. La prise en compte de la préprofessionnalisation par les deux universités dans leur projet de contrat d'établissement en est la preuve tangible. La collaboration est d'ores et déjà bien avancée en ce qui concerne les échanges d'enseignants et les échanges de services, particulièrement au niveau du DEUG instituteur de Wallis & Futuna. Si, d'enseignants-chercheurs, la collaboration avec les universités de rattachement pourra s'appuyer sur des programmes de recherche qui font cruellement défaut aux diverses institutions, à l'heure actuelle.

La construction de locaux pour l'IUFM du Pacifique, proches des sites universitaires, renforcera cette collaboration, en permettant aux étudiants des universités et de l'IUFM de partager un certain nombre d'installations (sportives, de restauration, d'animation, de documentation, ...). Cette configuration sera de nature à pallier la critique du CNE concernant la pauvreté de la vie de l'étudiant.

En Nouvelle-Calédonie, nous aurons à agir pour que l'accès à l'IUFM soit facilité aux étudiants d'origine mélanésienne. Des solutions existent et doivent être maintenant expérimentées. Cette situation n'existe ni en Polynésie française, ni à Wallis & Futuna, pour les ressortissants de ces territoires.

La tâche est donc immense, toujours délicate et politique, mais mérite que l'on s'y attache avec passion.

Le Directeur de l'IUFM du Pacifique,

Richard Lefèvre



CNE

PUBLICATIONS DU  
COMITÉ NATIONAL  
D'ÉVALUATION





## ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

### Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986  
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987  
L'université d'Angers, 1987  
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988  
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988  
L'université de Savoie, 1988  
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988  
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989  
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989  
L'université de La Réunion, 1989  
L'université Lumière Lyon II, 1989  
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989  
L'université Rennes I, 1989  
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990  
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991  
L'université Strasbourg II, 1991  
L'université de Nantes, 1991  
L'université de Reims, avril 1991  
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991  
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991  
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991  
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991  
L'université de Rouen, 1991  
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991  
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992  
L'université Montpellier I, 1992  
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992  
L'université de Nice, 1992  
L'université du Havre, mai 1992  
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992  
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992  
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992  
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992  
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993  
L'université René Descartes - Paris V, 1993  
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993  
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993  
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993  
L'université de Metz, 1993  
L'université d'Orléans, 1993  
L'université de Franche-Comté, 1993  
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993  
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993  
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994  
L'université François Rabelais - Tours, 1994  
L'université d'Aix-Marseille II, 1994  
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994  
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994  
L'université Bordeaux II, 1994  
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994  
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994  
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994  
L'université Nancy II, 1994  
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994  
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995  
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995  
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995  
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995  
L'université de Bourgogne, 1995  
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996  
L'université de Cergy-Pontoise, 1996  
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996  
L'université du Littoral, 1996  
L'université de Marne-la-Vallée, 1996  
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996  
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle\*, 1997

L'université de technologie de Troyes\*, 1998

L'université de Bretagne-sud\*, 1999  
L'université française du Pacifique\*, 1999

### Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986  
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'École normale supérieure, 1990

L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'École française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995

L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon\*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon\*, 1996

L'École centrale de Lyon\*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon\*, 1997

Le Palais de la découverte\*, 1997

La Casa de Velázquez\*, 1997

L'École française d'Athènes\*, 1997

L'École française de Rome\*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims\*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Rouen\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne\*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours\*, 1999

L'École nationale de formation agronomique\*, 1999

L'Institut français d'archéologie orientale\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Paris\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Créteil\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Versailles\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Besançon\*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000

L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000

L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000

L'École supérieure du bois, 2000

L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000

### Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'École centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I\*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III\*, 1996

L'université Lumière-Lyon II\*, 1997

L'université de technologie de Compiègne\*, 1998

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen\*, 1998

L'université de Rouen\*, 1998

L'université du Havre\*, 1998

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement\*, 1998

L'université de Caen\*, 1998

L'Institut polytechnique de Sévenans\*, 1998

L'université de Reims - Champagne-Ardenne\*, 1999

### ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil

## **RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

### **Rapports au Président de la République**

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987  
Rapport au Président de la République, 1988  
  
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989  
Rapport au Président de la République, 1990  
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991  
Rapport au Président de la République, 1992  
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993  
Rapport au Président de la République, 1994  
Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995  
Rapport au Président de la République, 1996  
Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997  
Rapport au Président de la République, 1998  
Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation Française, 1999

### **Rapports thématiques**

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard  
L'enseignement supérieur de masse, 1990  
Les enseignants du supérieur, 1993  
Le devenir des diplômés des universités, 1995  
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995  
Les magistères, 1995  
Les universités nouvelles, 1996  
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997  
Les universités de Normandie, 1999  
La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999  
Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999  
Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants, 1999  
Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000

### **Bulletins n° 1 à 28**

### **Profils n° 1 à 39**



# CNE

## COMPOSITION DU COMITÉ



Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Pierre VIALLE, vice-président

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal CUMUNEL

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude FROEHLI

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, délégué général

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94

Internet : <http://www.cne-evaluation.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier  
Edition-Diffusion : Francine Sarrazin